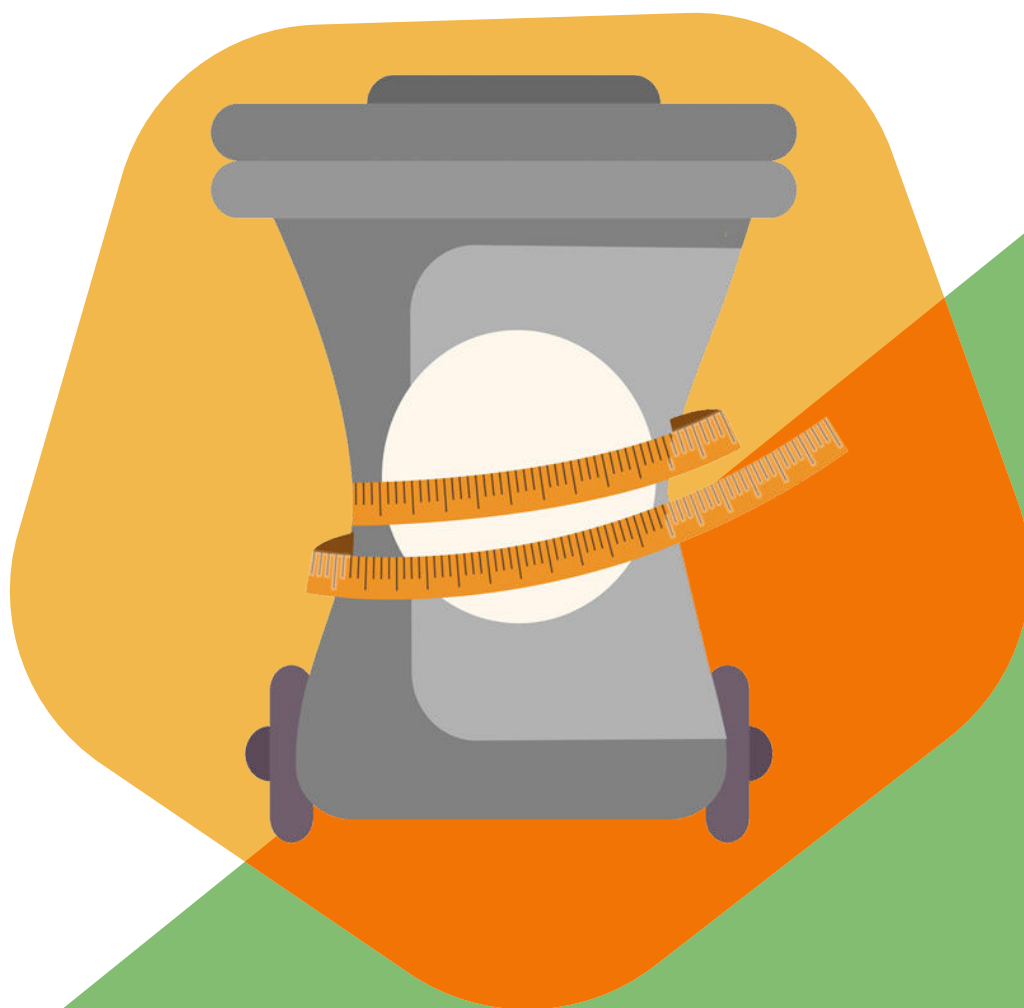


PLPDMA

Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés

SIREDOM

2025-2030



Déchets - Énergie

Siredom

Environnement

SOMMAIRE

◆ INTRODUCTION - P. 3

- Le cadre réglementaire
- La prévention des déchets
- Le PLPDMA

◆ PRÉSENTATION DU SIREDOM - P. 6

- 1 • Territoire et enjeux
- 2 • Caractéristiques des ménages

◆ LE SIREDOM ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS - P. 9

- 1 • Évolution des plans de prévention du Siredom
- 2 • Bilan des actions 2019-2024

◆ LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SIREDOM - P. 32

- 1 • Élément socio-démographique
- 2 • Production à évolution du flux

◆ OBJECTIFS DU PLPDMA 2025-2030 - P. 40

◆ LES FICHES ACTIONS DU PLPDMA 2025-2030 - P. 41

◆ SYNTHÈSE DES INDICATEURS À SUIVRE - P. 61

INTRODUCTION

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation sur la gestion des déchets a fortement évolué depuis la loi de 1992, relative à l'élimination des déchets.

A travers les lois « **Grenelle I et II** » de 2009 et 2010, le législateur a souhaité donner comme priorité nationale la réduction de production des déchets.

La loi «Grenelle 1» a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets, en promouvant notamment l'écoconception des produits.

Celle du « **Grenelle II** » prévoit pour la première fois des objectifs chiffrés en termes de prévention des déchets. Elle fixe pour objectifs de **réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans ; de diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérés ou enfouis à l'horizon 2012** ; d'instituer une tarification incitative dans un délai de cinq ans et de généraliser les plans et programmes de prévention auprès des collectivités ».

Elle prévoit la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1^{er} janvier 2012, par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2015, la loi de la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé les missions de prévention des déchets. Elle a fixé un objectif de **réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés, produits par habitant en 2020 par rapport à 2010** et la limitation des quantités de déchets d'activités économiques produites, notamment dans **les secteurs du bâtiment et des travaux publics avec -70 % en 2020** pour le BTP.

Le Siredom s'est engagé dans cette dynamique en élaborant et en mettant en œuvre un nouveau **programme local de prévention des déchets qui a débuté en 2019.**

La loi du 10 février 2020 sur l'économie circulaire dite loi AGECE vise quand à elle à **réduire le gaspillage de ressources naturelles.**

Depuis 2020, les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) doivent désormais participer à la prévention des déchets, l'écoconception, l'allongement de la durée de vie des produits, ou encore le réemploi, la réutilisation et la réparation.

La loi AGECE prévoit des mesures visant à renforcer la réparabilité des produits et à limiter le gaspillage des invendus. Concernant la réparabilité, **la loi impose aux fabricants d'indiquer la durée de vie minimale des produits et de concevoir leurs produits de manière à faciliter la réparation.**

Pour ce qui est du gaspillage des invendus, **la loi interdit l'élimination des invendus alimentaires non transformables et impose aux entreprises de réemployer, réutiliser ou recycler les invendus non alimentaires.**

Elle oblige également les **détailants à fournir des contenants réutilisables ou à accepter ceux des consommateurs.**



La loi AGECE fixe à 20% l'objectif de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025 dont la moitié par recours au réemploi, les éco-organismes ayant pour mission de définir des standards d'emballages réemployables.

La loi prévoit en outre que **20 à 100 % des produits acquis par l'État et les collectivités territoriales soient issus du réemploi et du recyclage.**

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen (directive de l'UE 2018/851) et à la loi AGECE, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. Les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un système de collecte séparée. Les biodéchets doivent être valorisés via le compostage ou la méthanisation, pour permettre un retour au sol de la matière organique.

Ces mesures ambitieuses visent à transformer nos modèles de production et de consommation pour une économie plus durable.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : DE QUOI PARLE T-ON ?

L'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants » :

- ◆ la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- ◆ les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine ;
- ◆ la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, **LE MEILLEUR DES DÉCHETS ÉTANT CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS.**

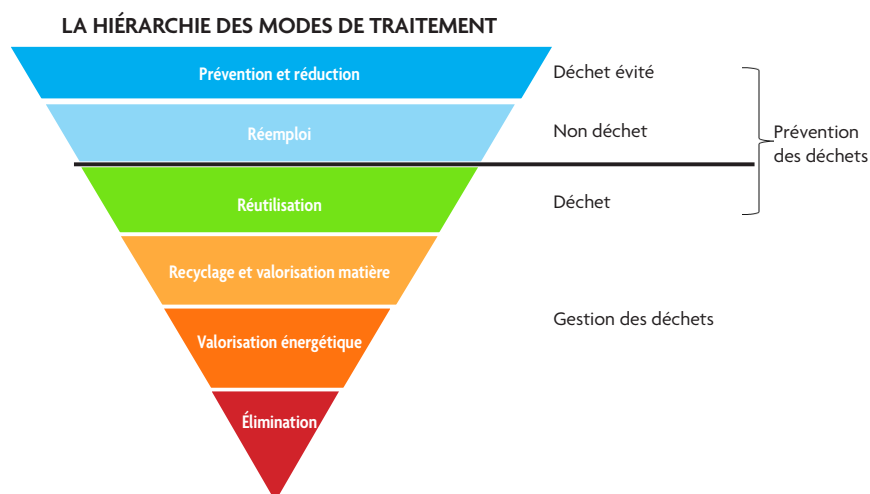


Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit (source ADEME)

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

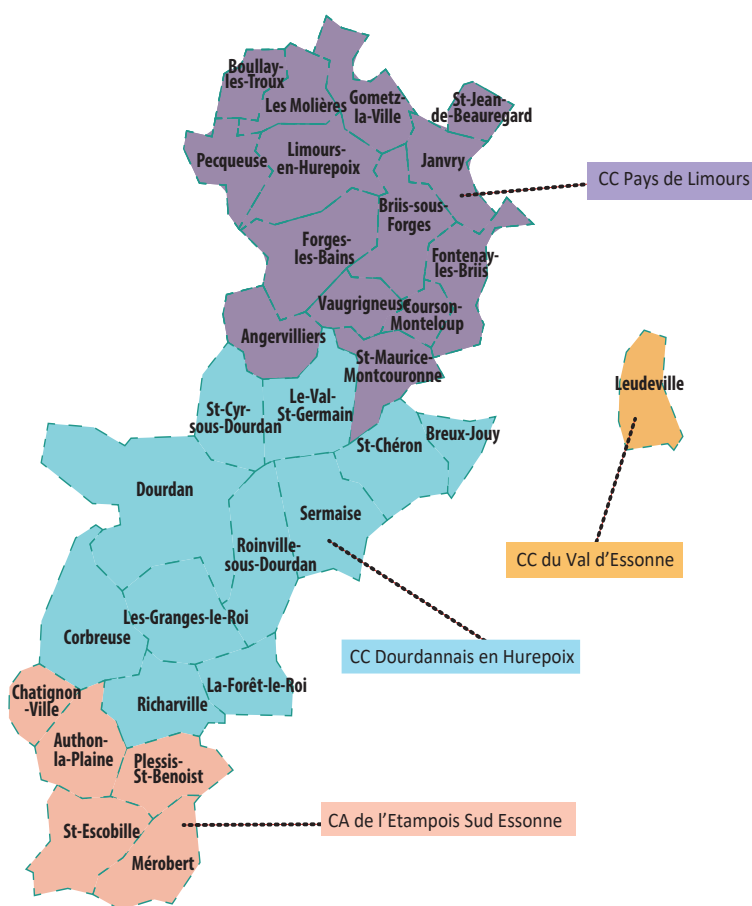
Le programme de prévention détermine pour une **durée de 6 ans** les orientations à prendre sur notre territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins

tous les six ans par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

Le PLPDMA concerne le périmètre des Déchets ménagers et assimilés, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Le territoire d'application du PLPDMA du Siredom est composé de 31 communes, regroupés dans 4 EPCI représentant une population de 56 598 habitants.

EPCI	Communes	Population municipale 2024	Nombre de communes
	Breux-joux, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise	26 946	11
	Authon-la-Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille	1 875	5
	Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-le-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice Montcouronne, Vaugrigneuse	27 218	14
	Leudeville	1 559	1
TOTAL		56 598	31



PRÉSENTATION DU SIREDOM

1 - TERRITOIRES ET ENJEUX

Le Siredom, « *Syndicat pour l'Innovation le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères* », est un syndicat intercommunal mixte fermé à la carte.

Acteur de l'économie circulaire, le Siredom s'engage à traiter et valoriser les déchets dans les meilleures conditions et aux meilleurs coûts en cherchant à réduire leur production afin de protéger l'environnement.



Créé en 1957, le Siredom couvre 175 communes avec une population de 925 000 habitants, situé sur 2 départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Le Siredom assure la collecte en porte à porte pour 31 de ses communes, la gestion de 27 écocentres (déchèteries) et le traitement des déchets ménagers et assimilés (usine d'incinération et centre de tri). Le Siredom, met également en place des actions de prévention, d'information et de communication dans ses communes, afin de sensibiliser le public à la réduction des déchets.

Le Siredom agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités adhérentes une maîtrise de la gestion des déchets, adossée à une stratégie de valorisation et de recyclage.

LE SYNDICAT A POUR MISSIONS PRINCIPALES :

- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de plus de **925 000 habitants**
- Le traitement des déchets d'activités économiques
- La production d'énergies renouvelables
- La gestion de 27 écocentres (déchèteries) avec plus de **109 000 tonnes** de déchets collectés et valorisés par an.
- La collecte des déchets sur **31 communes**.

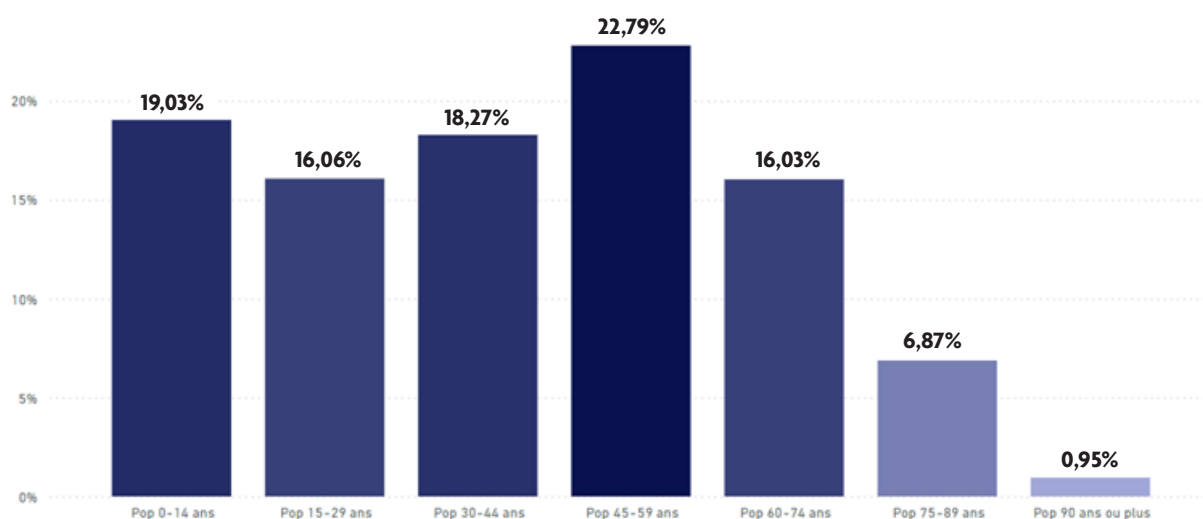


2 - CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES DU SIREDOM

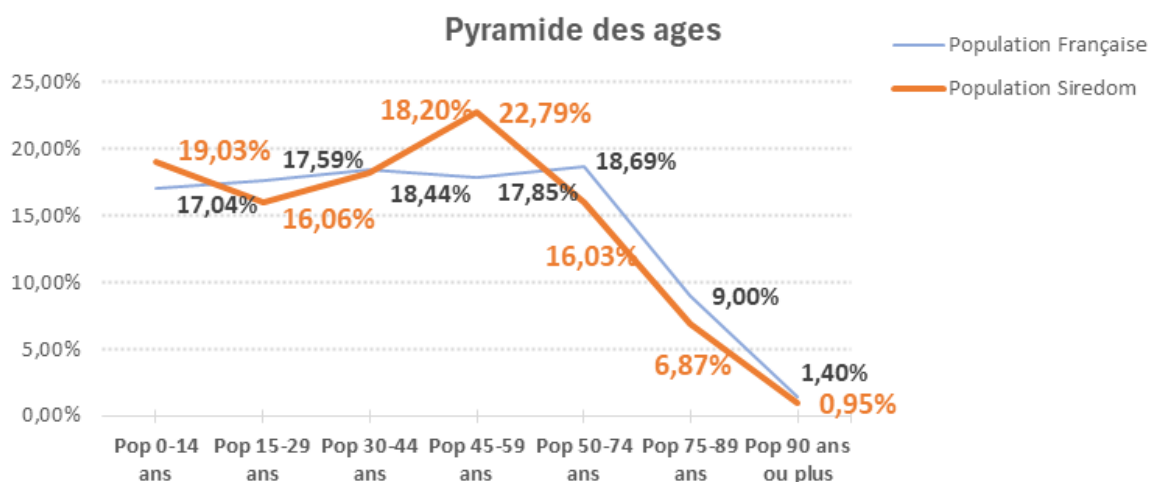
Le territoire du SIREDOM concerné par l'application du PLPDMA est de typologie mixte urbain. L'analyse des densités de population par les données carroyées de l'INSEE met en évidence des zones avec une densité de population forte (> 3 750 hab./km²) mais qui reste très localisées sur les centres-villes de Dourdan et Limours et sur certaines zones avec une part de logements collectifs importante.

Le territoire comprend 30% de logements collectifs implantés de manière diffuse sur le territoire. Les zones où la part d'habitat collectif est plus forte (carreau 200mx200m avec plus de 10 logements collectifs) sont néanmoins plus localisées et bien identifiées sur le territoire.

La population du territoire est plutôt jeune, avec près de 16 % de la population qui a entre 15 et 29 ans et 18,27 % âgée de 30 à 44 ans. Les ménages sont composés pour 47,55 % de couples avec enfants, de 34 % de couples sans enfant. Ce pourcentage représente plus de la moitié des ménages du territoire.



Chiffres INSEE 2020 sur les 37 communes de la compétence collective



LE SIREDOM ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 - L'ÉVOLUTION DES PLANS DE PRÉVENTION DU SIREDOM

Le premier plan local de prévention des déchets mis en œuvre par le Siredom en 2009 ne concernait qu'une partie des collectivités adhérentes seulement, car l'ADEME avait fixé un seuil du nombre d'habitants permettant de mettre en place un PLP et de recevoir les aides financières.

7 EPCI adhérents du Siredom (CA Evry centre Essonne, CA Seine Essonne, CA Les portes de l'Essonne, CA les Lacs de l'Essonne, CA Sénart Val de Seine, CA du Val d'orge et CCVE) se sont également engagés auprès de l'ADEME à élaborer et à mettre en œuvre un PLPD. Ainsi, **sur la période 2009-2015, 89 % de la population du Siredom est couverte par l'un des huit PLPD**. Le Siredom redéfinissant son périmètre de 2015 à 2019, aucun PLPD n'a été mis en œuvre pendant cette période.

Le PLPDMA 2019-2024 révisé en 2022, ajuste le périmètre d'actions au seul territoire de la compétence collective, soit 37 communes de 2022 à fin 2023, puis 31 communes à partir du 1^{er} janvier 2024.





FICHE ACTION N°1

PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COLLECTIF

L'objectif du Siredom est de promouvoir le compostage individuel et collectif afin de répondre à la loi Agec sur la mise en place du tri à la source des biodéchets pour tous au 1^{er} janvier 2024.

Le Siredom a distribué **12 259 composteurs entre 2019 et 2020** sur l'ensemble de son territoire. Depuis 2021 et conformément aux recommandations de la CRC (Chambre Régionale des Comptes Île-de-France), le Siredom limite la distribution des composteurs aux 37 communes où il exerce la compétence collecte (31 communes depuis le 1^{er} janvier 2024).

Entre 2021 et 2023, 3 673 composteurs ont été distribués dans ces communes.

La fourniture de composteurs individuels a été subventionnée à hauteur de 35% par la région Ile-de-France.

Les EPCI n'ont malheureusement pas été en mesure de nous transmettre des données concernant les composteurs fournis aux habitants, avant la fusion avec le Sictom du Hurepoix.

Cependant, une caractérisation effectuée en 2023 sur le territoire des 37 communes, révèle que les OMr sont composés de 28 kg/an/hab de biodéchets contre une moyenne de 83 kg/hab/an au niveau national. Cela atteste d'une pratique déjà solide du compostage sur le territoire et de la pertinence de cette opération.

Depuis mars 2022, la distribution de composteurs est conditionnée au suivi par les habitants d'un atelier de bonnes pratiques du compostage, permettant de mieux sensibiliser et accompagner les usagers et les collectivités partenaires.

En 2023, 21 ateliers ont été mis en place pour 750 usagers sensibilisés : 3 à l'Étampois, 11 à la CCPL, 5 à la CCDH, 1 à Leudeville, 1 pour le personnel du Siredom.

33 ateliers ont été réalisés entre janvier et juin 2024 et ont permis de sensibiliser plus de 850 personnes.










2. BILAN DES ACTIONS DU PLPDMA 2019 - 2024




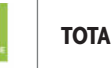
COMPOSTEURS DISTRIBUÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (175 COMMUNES)

		TOTAL	TOTAL PAR AN
2019	PLASTIQUES	1 772	6 803
	BOIS	1 845	
	BIOSEAUX	3 186	
2020	PLASTIQUE	1 061	5 456
	BOIS	1 200	
	BIOSEAUX	3 195	

COMPOSTEURS DISTRIBUÉS SUR LES 37 COMMUNES

							TOTAL	TOTAL PAR AN
2021	PLASTIQUES	70	717	272	61	51	1 171	3 528
	BOIS	200	379	847	86	0	1 512	
	BIOSEAUX	100	235	433	46	31	845	
2022	PLASTIQUES	15	0	95	5	65	180	1 203
	BOIS	100	0	450	12	0	562	
	BIOSEAUX	194	0	170	7	90	461	
2023	PLASTIQUES	0	455	25	28	22	530	1 730
	BOIS	0	410	75	55		540	
	BIOSEAUX	0	640	0	0	20	660	

COMPOSTEURS DISTRIBUÉS SUR LES 31 COMMUNES

						TOTAL	TOTAL PAR AN
2024	PLASTIQUES	480	274	0	28	782	1 277
	BOIS	0	0	0	0	0	
	BIOSEAUX	480	0	0	15	495	

BILAN PLPDMA COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2019, le Siredom se concentre sur la distribution de composteurs individuels, le collectif demandant des moyens humains que le syndicat n'avait pas encore.

La formation d'un agent de prévention en tant que guide en juin 2022, puis maître-composteur début 2023, a permis de proposer la mise en place de sites de compostages partagés, pour répondre aux objectifs de la loi Agec.

Un site a été installé dans une caserne de gendarmerie à Dourdan en juillet 2023, ce qui a suscité l'intérêt d'autres casernes de gendarmerie et pompiers. 2 référents ont été formés au sein du site pour assurer un suivi cohérent.

D'autres sites sont en projet, comme une caserne de pompiers, un ESAT, un orphelinat.

Pour les communes, le Siredom accompagne les collectivités sur demande et sur rendez-vous.

La subvention pour la fourniture du matériel nécessaire a été obtenue mi 2024 par l'ADEME et la région IDF. Les sites seront déployés à partir de début 2025.



FICHE ACTION N°2

SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS 2019 :

Actualisation et distribution du Guide « *De l'achat à l'assiette, tous contre le gaspillage alimentaire* » 2015 destiné aux particuliers - Le guide est mis à jour avec une communication auprès des collectivités.

ACTIONS 2020

Concernant le fonctionnement des cantines scolaires du primaire sur le territoire des 37 puis 31 communes du Siredom, on constate que l'ensemble des collectivités fait appel à des prestataires privés pour la gestion de leurs cantines scolaires.

Le Département et la Région déploient des programmes de prévention du gaspillage alimentaire :

◆ Dans les collèges, le département de l'Essonne met en place un programme de prévention du gaspillage alimentaire, avec des résultats significatifs comme 40% de déchets en moins prévus pour fin 2024. L'assiette moyenne est passée de 200 grammes par plateau à 120 grammes permettant ainsi, une économie de 30 000 € par jour.

◆ Dans le cadre du Plan Régional de Prévention des déchets, l'Île-de-France, propose aux lycées un accompagnement technique, financier et logistique avec une sélection de prestataires qui mettent en œuvre une stratégie de lutte contre le gaspillage.

Dans ces établissements, la valeur ajoutée d'une intervention du Siredom n'est pas apparue pertinente, au regard de la cohérence des programmes déjà mis en place.

Il existe un livret sur le gaspillage alimentaire, adapté aussi bien aux contextes des cantines scolaires qu'au grand public dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche de réduction des déchets alimentaires.

SENSIBILISATION AU GASPILLAGE :

Dans le cadre de la mise en place du compostage en établissement au sein de l'Ades de Dourdan, le volet prévention du gaspillage alimentaire a été mis en œuvre au cours de l'année 2023.

Campagne de pesée sur deux semaines basées sur le protocole Ademe. Juin 2023

◆ 1^{re} session de sensibilisation le 25 juillet 2023 comprenant 6 opérateurs de cuisine.

◆ 2^e session à programmer au second semestre 2024 pour les personnels de cantine encadrants avant la mise en place du compostage sur site.

La campagne de pesée a permis de mettre en évidence des leviers d'optimisation et de cerner les besoins pour proposer à d'autres établissements.



FICHE ACTION N°3

MISE À DISPOSITION DE POULES ET DE POULAILLERS

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la mise à disposition de poules et de poulaillers, constitue l'une des actions principales à destination des habitants, sur l'ensemble du territoire du SIREDOM. Lancée depuis 2016, cette action a pour objectif de sensibiliser les habitants, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets.

Dans le cadre de cette action, 100 foyers par an, ont eu l'occasion d'adopter 2 poules avec leur poulailler. Les foyers intéressés s'inscrivaient par mail en déposant une candidature dûment complétée avant fin mai. Les poules et le poulailler ont été distribués début octobre accompagnés d'un guide de conseils et astuces pour l'installation et l'entretien du poulailler, mais aussi sur l'alimentation des poules.

OPÉRATIONS EN 2018 ET 2019

EPCI														TOTAL
NOMBRE DE CANDIDATURES RETENUES EN 2018	7	11	11	6	7	4	12	9	5	4	22	1	1	100
NOMBRE DE CANDIDATURES RETENUES EN 2019	13	17	14	5	5	0	7	9	8	4	14	1	3	100



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Analyse des résultats des foyers témoins (pesée, déchets détournés...) en comparant 2 relevés : **du 3 au 10 février 2018 et du 6 au 14 février 2023 :**

		Total des restes alimentaires sur 7 jours en kg	Moyenne journalière en g/j	Nombre d'œufs récoltés sur 7 jours
Opération 2018	Foyer 1	2,272	324,57	5
	Foyer 2	2,36	337,14	9
	Foyer 3	4,218	602,57	9
	Foyer 4	2,83	404,28	8
	Foyer 5	2,429	347	4
	Foyer 6	1,236	176,57	9
	Foyer 7	2,2	314,28	10
Opération 2019	Foyer 1	3,085	440,66	8
	Foyer 2	0,883	126,17	2
	Foyer 3	3,300	471,43	6
	Foyer 4	4,224	603,43	7
	Total des restes alimentaires détournés sur 7 jours en kg	Moyenne hebdomadaire par foyer en kg	Moyenne journalière de l'ensemble des foyers en g/j	Total d'œufs récoltés sur 7 jours (14 poules)
	29,0368	2,640	377,100	77

Il est à noter que la deuxième campagne s'est déroulée plus de 3 ans après l'opération de 2019, ce qui explique que seuls 4 foyers témoins se soient manifestés afin de participer. Ceci explique également le fléchissement du nombre d'œuf pondus, les poules gâtinaises étant moins fécondes à partir de 2/3 ans.

Si l'on applique la moyenne journalière calculée sur ces relevés, on obtient pour un foyer comprenant 2 poules, un total de 130,7 kg/an de déchets alimentaires détournés pour les foyers témoins de l'opération de 2018, et de 149,65 pour les foyers témoins de l'année 2019.

La moyenne estimée est de 150 kg par an, pour une poule sur une année. **Les deux campagnes de relevés sont donc en adéquation avec les estimations nationales.**

L'opération a été interrompue en 2020, pour raison de covid puis arrêtée à partir de 2021 pour se concentrer sur le compostage individuel.



FICHE ACTION N°4

PROMOTION DE LA RÉCUPÉRATION DES TEXTILES

La promotion de la collecte du textile est une action phare depuis le premier PLPDMA du Siredom. Nous travaillons en partenariat avec les collecteurs des textiles : « Le Relais » et « Ecotextile ». Une fois collectés, les textiles usagés sont triés. Ils sont ensuite destinés pour 58% à la réutilisation, 33% au recyclage et 9% à la valorisation énergétique sous forme de combustible solide de récupération (CSR).

Cependant, la collecte des textiles usagés reste insuffisante : elle atteint environ 35 %, le reste des textiles usagés rejoignant les ordures ménagères pour être incinérés.

Afin de renforcer nos actions et notre impact, en 2024, nous avons lancé la démarche pour contractualiser avec Refashion.

Durant toute la durée du PLPDMA, nous communiquons régulièrement sur l'intérêt de l'apport du textile dans les bornes d'apports prévus à cet effet, tant sur notre site internet que sur nos réseaux sociaux. Nous en avons d'ailleurs 16 dans notre réseau de 27 déchèteries. Le choix d'équiper ou non les déchèteries est fait en partenariat avec les organismes collecteurs, car certaines bornes étaient trop pillées pour les maintenir dans la déchèterie correspondante.

LISTE DES DÉCHÈTERIES ÉQUIPÉES D'UNE BORNE TEXTILE

Amponville	Milly-la-Forêt
Athis-Mons	Montgeron
Briis-sous-Forges	Nozay
Coudray-Montceaux	Saclas
Dourdan	Saint-Chéron
Épinay-sur-Orge	Saint-Germain-les-Arpajon
Étampes	Saint-Michel-sur-Orge
Lardy	Vert-le-Grand

Nous organisons également depuis 2023 des visites de groupes scolaires dans les déchèteries et rappelons aux élèves, l'intérêt d'apporter les textiles dans les bornes. Ce travail est également fait par nos prestataires assurant les animations aux scolaires sur le tri et le réemploi.

La mise en place du bonus réparation est également largement communiquée depuis l'automne 2023. L'objectif de ce bonus est d'augmenter de 35% le volume de textiles et chaussures réparés en France d'ici 2028.

Tonnages collectés dans les déchèteries du Siredom en 2022	124 723 kg	Soit 18,83% des collectes effectuées par le Relais
Tonnages collectés dans les déchèteries du Siredom en 2023	147 833 kg	Soit 22,7% des collectes effectuées par le Relais

La quantité de textiles détournés par les collectes du relais est de 1,07 kg/hab/an, un chiffre qui peut encore être amélioré.



FICHE ACTION N°5

PROMOTION STOP PUB

Le Siredom fourni à la demande des communes, ECPI ou aux foyers individuels et copropriétés de ce territoire, des autocollants *Stop Pub* sur les 31 communes où il a la compétence collecte. Les *Stop Pub* sont également distribués lors des interventions sur les foires, forums et salons auxquelles le Siredom participe.

Sur la période de juillet 2020 à 2024, environs 8 100 *Stop Pub* ont été distribués.

La campagne *Stop pub* est régulièrement relayée sur les réseaux sociaux du Siredom. Elle est l'objet de 2 publications par an en moyenne et est évoquée à travers d'autres publications ayant pour thème la prévention des déchets (lors de la semaine de la Prévention des déchets notamment).



Il est par ailleurs promu dans les pages « prévention » du site internet du Siredom, au titre des **5R** : *Refuser ce dont on peut se passer.*

Depuis le 1^{er} mai 2022, un dispositif « *Oui Pub* » est expérimenté sur 14 territoires aux typologies représentant la diversité de situation géographique et socio-économique du territoire français. À l'inverse du *Stop Pub*, en apposant l'autocollant « *Oui Pub* » sur leur boîte aux lettres, les habitants reçoivent les imprimés publicitaires non adressés.

Cette expérimentation est programmée sur 3 ans et suivie par le Commissariat Général au Développement Durable, l'Agence de la transition écologique (Ademe) et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

A l'issue de cette expérimentation, un rapport d'évaluation sera remis par le Gouvernement au Parlement pour déterminer si la mesure peut appliquée plus largement.

Le Siredom suit cette expérimentation est déploiera le nouvel autocollant sur le territoire si les conclusions sont positives.



FICHE ACTION N°6

MISE EN PLACE DE VERGERS PARTAGÉS DU SIREDOM : AUTOCONSOMMATION ET ÉCO-CONSOMMATION DE FRUITS ET LÉGUMES

BILAN DES ACTIONS PRÉCÉDENTES

◆ En 2017/2018, les vergers pédagogiques ont été mis en place sur les communes de Brières-les-Scellés, Nozay, et Boissy la Rivière. Ces vergers regroupent une diversité d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, figuiers, etc.).

◆ 2018 : 14 vergers pédagogiques ont été installés sur les collectivités suivantes : Bondoufle, Ballancourt-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Fontenay-le-Vicomte, Cerny, Saint-Hilaire, Pussay, Saint-Escobille, Courdimanche, Morigny-Champigny, Ollainville, Limours, Mondeville, Bois-Herpin.

◆ 2019 : Arrêt de l'opération à la suite à la publication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France.

Au total, 17 vergers ont été installés sur le territoire du Siredom.

En 2022 un suivi des vergers est effectué auprès des gestionnaires des communes pour connaître leurs devenir. Sur les 17 questionnaires envoyés aux communes, 10 réponses sont parvenues au Siredom.

Le tableau récapitulatif ci-dessous dresse la synthèse des réponses aux questionnaires.

Superficie moyenne en m ²	Nbre moyen d'arbre	Gestionnaire	Entretien	Fréquence d'entretien	Animations pédagogique	Ouvert au public	Fréquentation régulière du public	Inconvénients	Bilan
910	24	100% géré par les communes	100% : tontes, tailles, paillage, nettoyage	5/an	40% en cours 20% en projet 40% sans animations	100%	100%	2/10 vergers ont été l'objet de vandalisme	40% très satisfait, 50% satisfaits, 10% sans opinion

ESTIMATION BUDGÉTAIRE :

Le montant varie en fonction de la nature des travaux.

A titre d'exemple, pour une surface d'environ 5 000 m² avec des arbres fruitiers, la mise en place de verger pédagogique a coûté 11 598,24€ TTC pour un délai de réalisation du verger établi entre 6 à 8 semaines.





FICHE ACTION N°7

SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DESTINÉE AUX ÉLUS, AUX PERSONNELS COMMUNAUX ET AUX ACTEURS RELAIS

Le Siredom engage de nombreuses actions pour informer les acteurs de la prévention (élus, personnels communaux et acteurs relais) sur la définition, l'intérêt et les enjeux de la prévention des déchets.

◆ **2 séminaires sous forme de webinar** ont été organisés pour les élus les 13 avril et 20 mai 2021. D'une durée de 3h chacun et animés par Citéo, ils ont permis de faire le point sur les enjeux du tri des emballages ménagers et sur la prévention des déchets.



◆ **2 formations à la prévention à destination des élus** ont été organisées les 2 et 16 décembre 2021. L'animatrice, Francis CHALOT, a ainsi mis en perspective la gestion des déchets et l'économie circulaire en présentant tous les aspects de la prévention des déchets aux élus : juridique, économique, champs de compétences...

◆ **Formation prévention pour le personnel avec son service prévention et les membres des EPCI** - 16 et 17 février 2022

Le Siredom a organisé les 16 et 17 février 2022 pour ses agents prévention et communication mais également pour des agents de ses EPCI, une formation sur la prévention des déchets : *Comment sensibiliser les ménages et le jeune public ?*

Madame ARNAU la formatrice, a ainsi fait un rappel sur la réglementation, en rappelant l'obligation d'avoir un PLPDMA, son élaboration et a enfin donner des clés pour une communication efficace, tout en faisant des études de cas pratiques.

◆ **Intervention à la commission Développement durable de la CCDH le 11 mai 2022**

Olivier LE CLECH, Directeur Général et Nathalie LAVENIR, directrice communication/prévention, sont intervenus à la commission développement durable et transition écologique de la communauté de communes du Dourdannais pour parler prévention des déchets : définition, réglementation, quelques chiffres, exemples d'actions au quotidien classées en fonction du gisement évité, le PLPDMA du Siredom.

◆ **Présentation des actions prévention à la CCDH, CCPL, CCVE et CAESE entre septembre 2022 et janvier 2023**

Le service prévention a reçu ou a été reçu selon le cas, par les 5 EPCI où il exerce la compétence prévention. Il a exposé les enjeux de la prévention des déchets et a présenté ses actions menées ou à venir dans ce domaine.

◆ **Présentation des avancées des actions du Siredom en matière de prévention des déchets , aux élus de la commission collecte prévention** et aux élus de la commission réduction des déchets à la source. A chaque réunion un point a été fait.

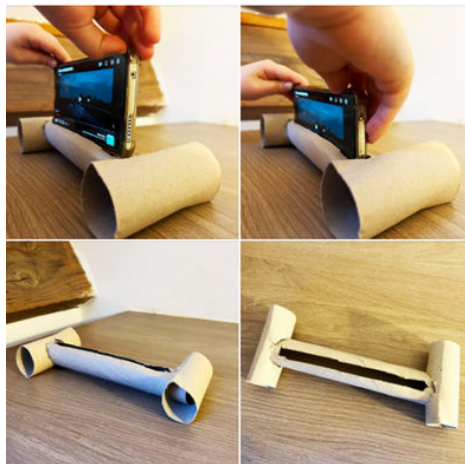
> Chaque année depuis 2019, le Siredom renforce sa **communication sur la prévention des déchets** sur ses différents réseaux sociaux.

Les publications sont nombreuses et s'intensifient largement depuis 2023.

Quelques exemples :



📞 J'avais bien envie d'une enceinte de téléphone, mais @def_riendeneuf oblige, je me suis demandée si j'en avais vraiment besoin.
 📦 Pour mettre des paillettes dans ma vie, ma fille m'en a fabriqué une en rouleaux de papier toilette et rouleaux de papier essuie-tout.
 ♻️ 100% recup', 0% électronique, 0% ondes, 0% émissions de CO2. Testée et approuvée. Vive les lois de l'acoustique !
 ➡️... En voir plus



Le Siredom créer des **formations sur la prévention des déchets** adaptées selon les publics présents :

- > grand public et acteurs locaux
- > membres du personnel communal administratif
- > membres du personnel communal des services techniques

L'équipe prévention se tient à disposition des collectivités pour organiser une session de formation adaptable au public concerné.



FICHE ACTION N°8

PROMOTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE AU SEIN DU SIREDOM

Les achats du SIREDOM représentent une dépense de plus de 78M€ (CA 2022 - fonctionnement et investissement) et ajoute progressivement à ses marchés publics des clauses environnementales pour sensibiliser ses agents à ces notions.

Le service marchés publics organise de nombreuses réunions et formations pour les agents :

◆ Initiation à la commande publique :

- > RBH a fait 2 formations courant 2019 - 2021 auprès des services acheteurs
- > En septembre 2022 et octobre 2023 : 2 formations ont été faites auprès des services acheteurs (nouveaux arrivants), services supports (communication, finance et RH)

◆ Formation "Appréhender la réglementation du développement durable dans les marchés publics" : à l'ensemble des acheteurs du SIREDOM : 09/10/2023

◆ 2 journées d'ateliers pour 3 Groupes de travail SPASER : Supports, Travaux, et technique (collecte et traitement) – le 23/10/2023 et le 23/01/2024

◆ Depuis septembre 2023 : Réunions de suivi des marchés entre les services « Marché public » et « Techniques » et « Supports »

- > Une réunion par mois entre les services « Marché public » et « Techniques » (collecte et écocentres)
- > Une réunion tous les 2 mois entre les services « Marché public » et « Supports ».

Parallèlement, un grand travail a été réalisé avec les agents élaborant et rédigeant les marchés publics pour intégrer des critères sociaux et environnementaux.

Voici un tableau regroupant l'évolution des marchés du Siredom :

Achat durable du Siredom	Nombre total de marchés (allotis ou non)	Avec critères environnementaux dans le RC	Avec critères sociaux dans le RC	Offres et/ou mémoire avec engagements environnementaux	Offres et/ou mémoire avec engagements sociaux	Retour dans les rapports annuels (contrôle)
2019	6	4	0	5	1	2
2020	12	6	0	8	6	1
2021	6	6	0	6	4	0
2022	12	12	1 (marché réservé)	12	7	Sans objet
2023	5	5	4	5	2	Sans objet
2024						

Depuis 2022, 100% des marchés sont conclus avec au moins un critère ou une clause environnementale.

LISTE DES ENGAGEMENTS MAJORITAIREMENT PRÉSENTÉS OU INNOVANTS	
ENVIRONNEMENT	SOCIAUX
Formation à l'éco-conduite	Engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec certification ISO 26000
Véhicules à motorisation Diésel EURO VI ou BIOGNV	Sous-traitance auprès d'ESAT
Véhicules électriques et/ou hybrides	Construction ou assistance dans la construction d'école dans des pays en voie de développement
Fournitures avec des matières recyclés	Emploi de jeunes en alternance
Réemploi de pièces détachées	Accueil de jeunes d'institut médico éducatif
Utilisation de papier recyclé, led, détection de mouvement (lavabos - eau)	Label PEPS (produits et services réalisés en prison dans des conditions responsables et inclusives)
Tonte des espaces verts (moutons et autres animaux)	Action pour favoriser la mixité (ex : Femme en poste de Direction)
Formation aux éco-gestes	
	Engagements majoritairement présentés
	Engagements innovants

Depuis septembre 2023, le Siredom s'engage dans l'adoption d'un SPASER (*Shéma de prévention des achats socialement & écologiquement responsables*). L'aboutissement est son vote au Comité syndical du 26 mars 2024.

PRÉSENTATION DU SPASER

Le SPASER est un engagement de la collectivité en termes d'objectifs environnementaux et sociaux pour sa politique d'achat.

Le SPASER doit :

- > déterminer et impulser des objectifs de politique d'achat comportant à la fois des éléments à caractère social et à caractère écologique ;
- > définir des modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs (indicateurs précis);
- > contribuer à la promotion d'une économie circulaire.

Les démarches engagées prévues et déjà engagées en 2023 au sein du SIREDOM :

- > Audit des marchés : Réalisé par le Service de la Commande Publique.
- > Formation des services acheteurs : Prévus le 09/10/2023 (le Moniteur)
Organisé par la RH et le Service de la Commande Publique
- > Mise en place de groupes de travail (définir les priorités pour 2024-2026 et les indicateurs de suivi) : Avec un Cabinet Conseil (Choix du prestataire en cours suite à une mise en concurrence).





FICHE ACTION N°9

INSTALLATION DE GIVE-BOX ET PROMOTION DU DON ET DE L'ÉCHANGE

La Give box est un outil de libre-échange où les citoyens peuvent déposer ou prendre librement et gratuitement un objet. Elles sont accessibles à tous, fonctionnent sur le mode du partage et incitent à la consommation d'objets de seconde main.

De nombreux objets encore en bon état peuvent y être déposés comme la vaisselle, les couverts, les jouets, les livres...

Dans les communes de notre territoire, plusieurs mairies ont installé ces dernières années des Give-Box essentiellement consacrées aux échanges de livres.

Le projet d'installation envisagé en déchèterie est stoppé car les risques de vandalisation et de dépôts sauvages sont élevés.

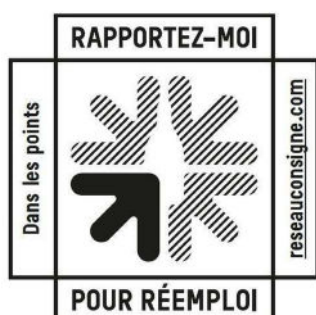
Le Siredom opte pour un projet de plus grande envergure : la mise en place de zone de réemploi. Ces zones sont étudiées de façon systématique lors de travaux de réhabilitation dans une déchèterie et installées dans les lieux adéquats.

Les usagers déposeront leurs objets dans ces zones. Ces derniers seront répertoriés et inventoriés par un organisme pilote puis récupérés pour une seconde vie par des acteurs du réemploi local. Ces zones de réemploi favorisent la solidarité, donnent une seconde vie à de nombreux objets et préservent ainsi les ressources naturelles.

La première zone de réemploi devrait ouvrir 1^{er} semestre 2025 à Vigneux-sur-Seine, avec 130 m² puis ensuite à Morangis en 2025 avec 90 m².

En attendant la mise en place de ces zones de réemploi, le Siredom a signé des conventions de partenariats avec certains acteurs du réemploi :

- Tous articles à Milly-la-Forêt et Vigneux/Montgeron avec respectivement la recyclerie du Gâtinais et la fabrique à neuf ;
- Caisson pour matériel sportif au Coudray-Montceau avec la recyclerie sportive de Massy ;
- Matériel informatique, à Milly-la-Forêt et Saint-Michel-sur-Orge avec l'IUT de Sénart et l'association Collectik ;
- Vélos à Grigny avec le centre social Marie-Curie de la ville de Grigny ;
- Polystyrène à Dourdan et Saint-Geneviève-des-Bois avec Eco2pr ;
- Verre pour réemploi à Briis-sous-Forges avec bouteilles d'avenir.





FICHE ACTION N°10

SENSIBILISATION À DESTINATION DES PUBLICS PEU SENSIBILISÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET TRI DES DÉCHETS, EN PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX.

Afin d'élaborer un guide de sensibilisation en matière de prévention et de tri, l'agent chargé du graphisme au Siredom, à suivi une formation en 2024, pour utiliser la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre). En effet, la médiation de supports visuels est déterminante pour s'adresser aux personnes dyslexiques, malvoyantes, aux personnes âgées et à celles qui maîtrisent mal le français.

À l'issue de cette formation, la création d'un guide transcrit en méthode FALC sera réalisé avec les informations essentielles facile à lire et à comprendre. À cet égard, les référentiels proposés par "Inclusion Europe" seront suivis.

Il pourra être envisagé de faire "certifier" le document par une association telle que l'Unapei et l'association "Nous Aussi", qui ont déjà travaillé en ce sens avec plusieurs ESS et d'y apposer le logo délivré par "Inclusion Europe".





FICHE ACTION N° 11

CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRÈS DES ACTEURS DU BTP POUR ACCOMPAGNER LES PRATIQUES

Sur notre territoire, les déchets issus de la construction ou de la démolition représente une part importante des déchets générés.

Pour améliorer le recyclage des déchets et intégrer notamment ceux des produits et matériaux de construction du bâtiment, la loi prévoit qu'ils soient triés en sept flux, soit en 7 catégories de matériaux distincts : le métal, le plastique, le verre, le bois et le papier/carton, la fraction minérale (Béton, briques, tuiles, céramiques ou pierres) et le plâtre.

Nous avons intégré des clauses dans nos marchés publics pour favoriser l'écoconstruction, le réemploi et la réparabilité quand cela est possible.

Un travail complet a été effectué pour référencer les artisans du BTP qui fréquentent les déchèteries avec le service facturation en régie.

La REP PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) est entrée en vigueur en octobre 2022 mais est encore en cours de consolidation.

Les quatre éco-organismes agréés sont :

- ◆ Ecominero et Valobat, pour la catégorie 1 (produits « minéraux » : béton, enrobé, pierres, terre cuite...)
- ◆ Ecomaison, Valdélia et Valobat, pour la catégorie 2 (produits non minéraux et laines minérales et plâtre)



Les modalités de mise en place et les barèmes de soutiens sont encore à finaliser.

Le Siredom préfère attendre que tous ces éléments soient éclaircis avant de concevoir un guide sur le tri et la prévention des déchets du BTP. Il intégrera alors les consignes qui découleront des prescriptions des nouvelles REP.



FICHE ACTION N°12

RÉALISATION D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- > Concevoir le programme et le contenu de l'exposition
- > Informer les collectivités ; Informer le grand public des dates
- > Établir un planning de prêt avec les différents partenaires
- > Promouvoir l'exposition auprès des différentes collectivités.

L'exposition initiée au début de l'année 2023, est structurée autour de la règle des 5R, recommandations pour une démarche zéro déchet : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Retour à la terre "composter".

Composée de 4 panneaux, l'exposition débute par les définitions des différents types de déchets, précise les objectifs du plan régional de réduction des déchets et donne les principales données quantitatives de la production des déchets des habitants du Siredom. L'exposition aborde également les actions possibles pour limiter la quantité de déchets générés et réduire l'impact sur l'environnement.

Les "questions quizz" qui concluent chaque panneau permettent de créer un fil d'ariane ludique, notamment pour les publics scolaires.



Le fil

rouge du nouvel espace "prévention" du site internet du Siredom, mis en ligne en octobre 2023, reprends la trame de l'exposition afin d'assurer une cohérence entre les deux supports.

L'arrivée d'une graphiste au sein du Siredom en septembre 2023 a permis de réaliser les visuels de l'exposition en interne.

L'exposition est mise à disposition des collectivités adhérentes, associations et établissements scolaires de l'ensemble du territoire du Siredom via un système de réservation en ligne, déjà éprouvé pour les expositions "Le tri, on s'y met tous" et "Le compostage, on s'y met tous". Une campagne de promotion de l'exposition a débuté fin 2024 afin de susciter les demandes de prêts.



2. BILAN DES ACTIONS DU PLPDMA 2019 - 2024

FICHE ACTION N°13

COMMUNICATION DU SIREDOM SUR LES AMAP ET LES ACTIVITÉS MARAÎCHÈRES ET HORTICOLES EN CIRCUIT COURT PRODUCTEUR/CONSOMMATEURS LOCAUX ÉVITANT LA PRODUCTION DE DÉCHETS D'EMBALLAGES ET DE CONDITIONNEMENT INTERMÉDIAIRES.

Il existe sur le territoire du Siredom de nombreuses AMAP. Elles vendent des paniers composés de fruits, légumes, viande, laitages... qui ne sont pas forcément bio mais locaux. Les adhérents acceptent ainsi le principe d'acheter le panier et pour le producteur de prévoir les quantités nécessaires.

Le Siredom a souhaité centrer ses actions sur des missions visant à réduire la quantité de déchets produits ou leur nocivité, qui sont les fondamentaux de la prévention des déchets. Il a donc pris la décision de ne pas poursuivre cette mission.



2. BILAN DES ACTIONS DU PLPDMA 2019 - 2024

FICHE ACTION N°14

CONCEPTION D'UN CATALOGUE DE PROGRAMMES D'INTERVENTION ET DIFFUSION DES JEUX PÉDAGOGIQUES CRÉÉS PAR LE SIREDOM, À DESTINATION DES SCOLAIRES CONFIÉS AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL.

Un partenariat pour des animations scolaires, lie le Siredom et la Recyclerie du Gatinais depuis juillet 2019. Il prévoit 30 animations annuelles sur le territoire à compétence collective en porte-à-porte. Les outils pédagogiques développés par le Siredom ont été proposés à l'association pour enrichir ses animations (modules de la malle rouletaboule, cocotte du recyclage...).

À partir de mars 2023, l'association CPN a également été associée au Siredom pour 30 animations scolaires supplémentaires sur la partie compost, gaspillage alimentaire et biodéchets. Le nombre d'animations maximum s'est porté à 100 animations depuis septembre 2023. L'association dotée des outils pédagogiques adaptés et d'animateurs formés pour ses interventions, l'apport du matériel et de l'expertise du Siredom ne s'est pas avéré nécessaire.

En avril 2024, un appel d'offre pour les animations scolaires a été lancé, portant sur l'ensemble des prestations d'animations du Siredom sur son territoire de collecte. Elles concernent les thématiques de la prévention des déchets, du tri et du recyclage (dont le compostage et la réutilisation). Une évaluation systématique de chaque animation est proposée aux enseignants par les prestataires. A l'issue de cet appel d'offre, un guide des animations ainsi que du matériel proposé au prêt est élaboré incluant expositions et jeux.

MISE À DISPOSITION DE JEUX PAR LE SIREDOM SUR SON TERRITOIRE :

Deux jeux développés restent à disposition du Siredom :

LE JEU DE L'ARBRE (temps de dégradation des déchets dans la nature)

et le **LOTO DES GESTES SIMPLES** (apprentissage des gestes éco-responsables).

Depuis novembre 2022, ils sont proposés au prêt à partir d'un formulaire accessible sur le site du Siredom à l'ensemble des intervenants susceptibles de sensibiliser les jeunes publics. Les fiches mode d'emploi sont actualisées et une formation facultative succincte des intervenants est proposée.

LES PRÊTS RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE SONT LES SUIVANTS :

NOM DU JEU	DATE D'EMPRUNT	TYPE D'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE DE JOUR DE PRÊT
Loto des gestes simples	05/09/2023	Commune	5
	18/09/2023	Commune	14
	15/01/2024	Établissement scolaire	14
	12/04/2024	Bailleur social	2
Jeu de l'arbre	16/11/2022	Établissement scolaire	14
	16/03/2023	Epci	4
	22/03/2023	Commune	14
	05/07/2023	Association	6
	05/09/2023	Commune	5
	26/03/2024	Établissement scolaire	14
	12/04/2024	Bailleur social	2
			94





FICHE ACTION N°15

PROMOTION DU TRI ET DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES MARCHÉS FORAINS.

La question des marchés est importante dans une logique de dynamisation et d'attractivité des centres-bourgs et centres-villes. Ainsi, les actions en direction des forains doivent s'appuyer sur des solutions matures et concrètes, en lien avec les communautés de communes et en étroite coordination avec les communes pour lesquelles l'enjeu est important. Elles gèrent les marchés et l'intégration de cette activité dans le tissu commercial existant.

Dans cet esprit, il est important de lier l'atteinte des obligations réglementaires, notamment en ce qui concerne l'obligation de tri des déchets organiques, à une offre de solutions de tri simples et accessibles aux commerçants.

À ce jour, il n'existe pas de collecte spécifique des déchets forains sur le territoire et donc pas de redevance à ce titre. Ces tonnages entrent dans les flux collectés attribués aux communes. Suite à l'étude menée par Verdicité sur le tri à la source des biodéchets, incluant une collecte séparée, des solutions de collecte spécifiques des biodéchets seront accessibles et un exutoire sera disponible en 2025 à travers le méthaniseur exploité par Semardel.

Il est donc apparu nécessaire que ces solutions soient opérationnelles pour engager une communication et une sensibilisation cohérentes auprès des forains et de leurs clients, incluant la prévention et le tri de l'ensemble des flux.

Il faut noter que le service collecte du Siredom a rencontré la mairie de Limours afin d'optimiser les collectes existantes. La commune a confié à une société en DSP, le contrat d'affermage pour l'exploitation du marché forain ainsi que les termes du règlement intérieur. À travers cette société et en coordination avec le Siredom, de premières actions de sensibilisation sont programmées. Il faut relever également que des commerces alentours sont collectés aux cours des mêmes tournées que celle du marché, posant la question de la redéfinition des circuits dans l'optique d'une collecte dédiée aux forains.





FICHE ACTION N°16

MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DU RÉEMPLOI

RECENSEMENT DES ACTEURS DU RÉEMPLOI

Au cours du PLPDMA, une revue et une mise à jour des acteurs du réemploi actifs sur le territoire du Siredom sont réalisées.

Des rencontres directes sont organisées avec divers acteurs, notamment :

- Archipossible en mars 2023
- Maximeub en juin 2023
- Infinir en juillet 2023
- Essonne Mobilités en septembre 2023
- Artcyclage en février 2024

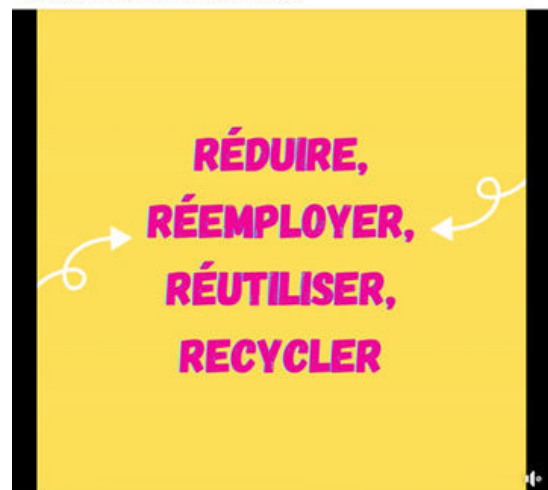
ANNUAIRE DU RÉEMPLOI

Dans le cadre de la création d'une nouvelle page dédiée à la prévention des déchets sur le site internet du Siredom, une page annuaire du réemploi est créée et mise en ligne depuis novembre 2023.

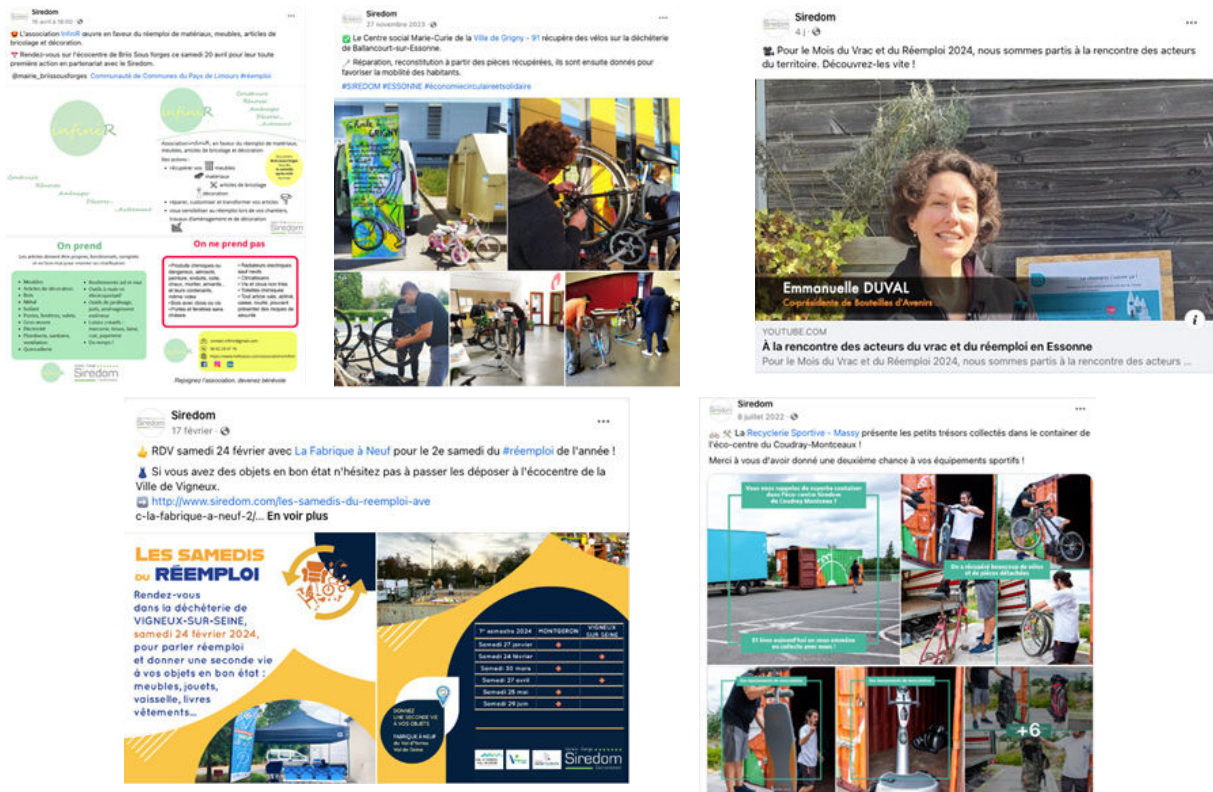
Cet annuaire répertorie les acteurs du réemploi selon 6 catégories :

- Recycleries et ressourceries
- Repair cafés
- Commerçants spécialisés dans la vente en vrac
- Associations promouvant le réemploi
- Réparateurs agréés bonus réparation
- Ressources de prêt et de location d'objets

Cet annuaire est régulièrement actualisé.



D'autre part, régulièrement des informations sur les activités des acteurs locaux du réemploi sont diffusées sur le site internet du Siredom ainsi que sur ses réseaux sociaux.



L'accent est mis sur les partenaires réemploi du Siredom, intervenant sur les éco-centres : La Recyclerie du Gatinais, La Fabrique à Neuf, Recyclerie sportive, la Maison de quartier de Grigny, Collectik, Maximeub (entreprise de l'économie sociale et solidaire) et l'association Infnir qui intervient sur la déchèterie de Briis-sous-Forges depuis avril 2024.

Soutien à l'association Infnir :

L'association Infnir a reçu l'accompagnement du service prévention pour obtenir un lieu de stockage, finaliser son projet de réemploi et offrir aux usagers une solution pour le réemploi de leurs objets.

Professionalisation et coordination des acteurs du réemploi :

En 2024, dans le cadre de la création de zones de réemploi sur les éco-centres, un travail de professionnalisation et de coordination des acteurs du réemploi est mis en place sur le territoire ainsi que des formations à l'intention des agents valoristes.



**RENCONTRE DES ACTEURS DU RÉEMPLOI
du territoire du Siredom
le 17 juin 2024.**



FICHE ACTION N°17

INITIATIVE DU SIREDOM VERS LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS POUR LA RÉPARATION ET LE DÉPÔT D'OBJETS RÉUTILISABLES

Dans le cadre de l'ajout sur le site internet d'une partie dédiée à la prévention des déchets, **un annuaire répertoriant les recyclerie/ressourcerie du territoire ainsi que la liste des réparateurs labellisés QualiRépar par les eco-organismes Rep Ecosystem et Ecologic au titre du « Bonus réparation » ont été ajoutés.**

Sur les 31 communes collectées ne siège pas d'acteurs de type recyclerie/ressourcerie.

Cependant depuis avril 2024, l'association InfiniR intervient une fois par mois sur l'écocentre Briis-sous-Forges afin de collecter des objets réemployables.

D'autres part, la Recyclerie du Gâtinais basée à Prunay-sur-Essonne effectue pour le compte du Siredom la collecte des encombrants sur ces 31 communes. Dans ce cadre, les objets collectés font l'objet d'une récupération pour réemploi à près de 95%.

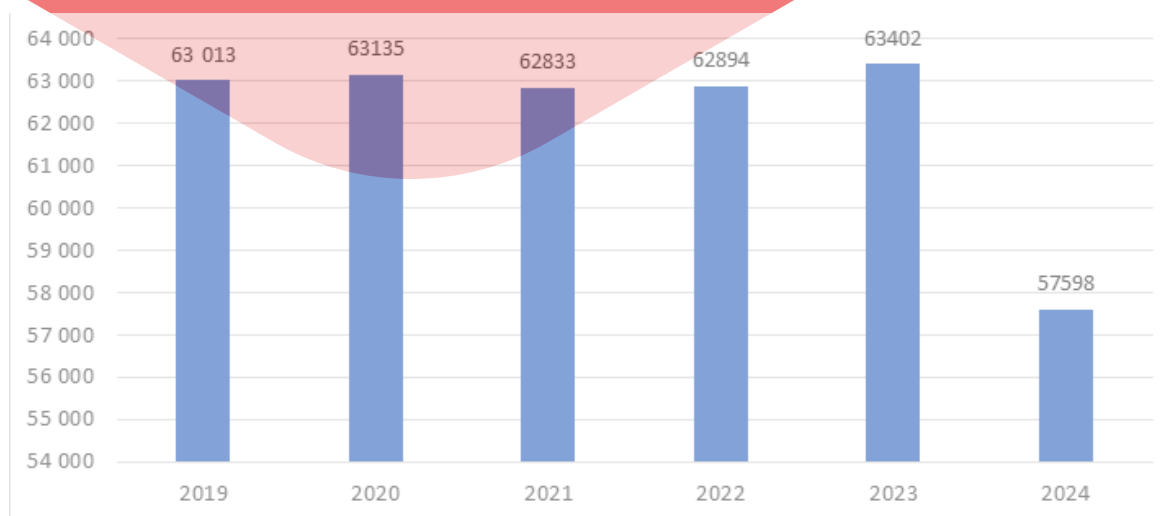
Encombrants collectés par la recyclerie du Gâtinais sur le territoire de collecte (en tonnes)	2020	2021	2022	2023
	56	41	39	35



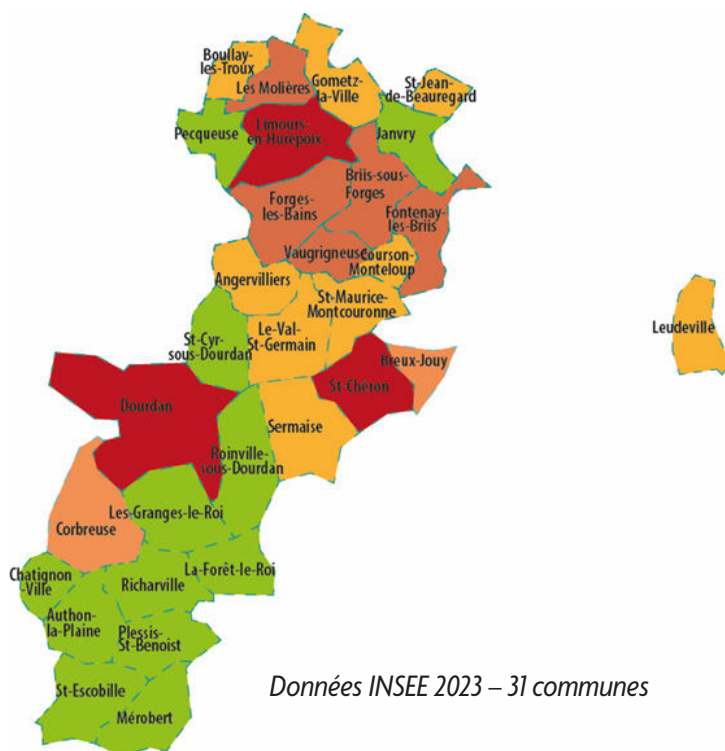
LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SIREDOM

ÉLÉMENTS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE 2019-2024 DE LA ZONE DE COMPÉTENCE COLLECTE



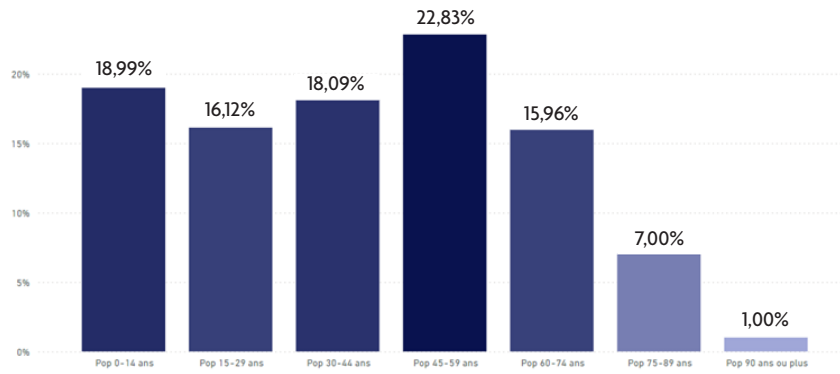
En 2024, départ des 6 communes de la CC Juine et Renarde (6500 hab). La population est plutôt stable sur la période. *Source INSEE décembre 2023*



Densité de population 2023 (31 communes) : 182 hab/km²

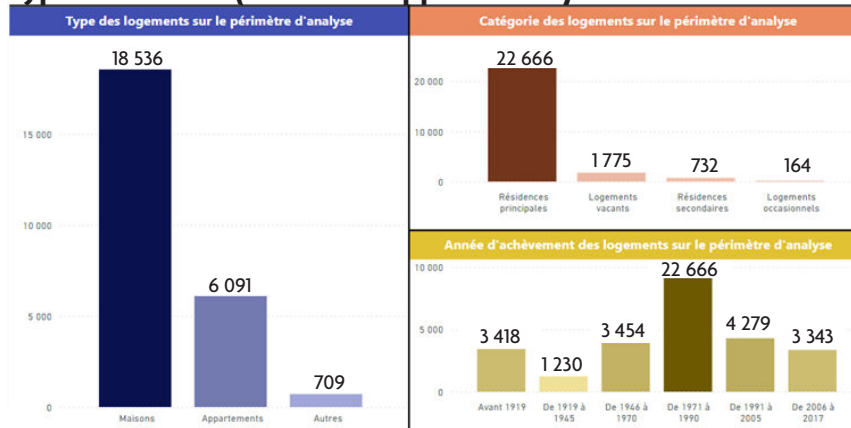


Répartition des habitats par classe d'âge



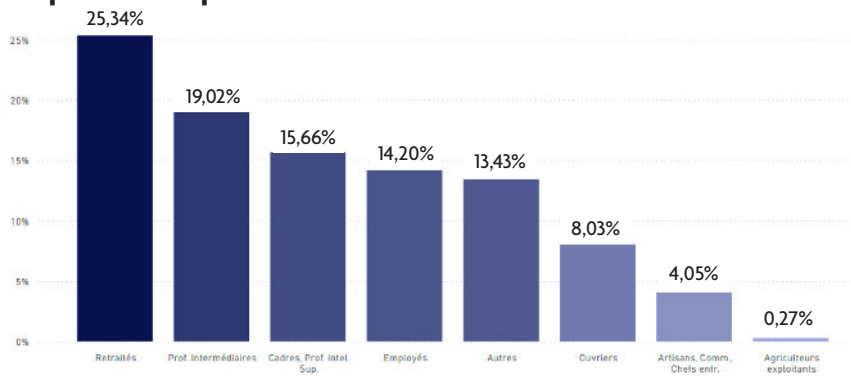
Données INSEE 2020 – 31 communes

Types d'habitats (maison ou appartement)



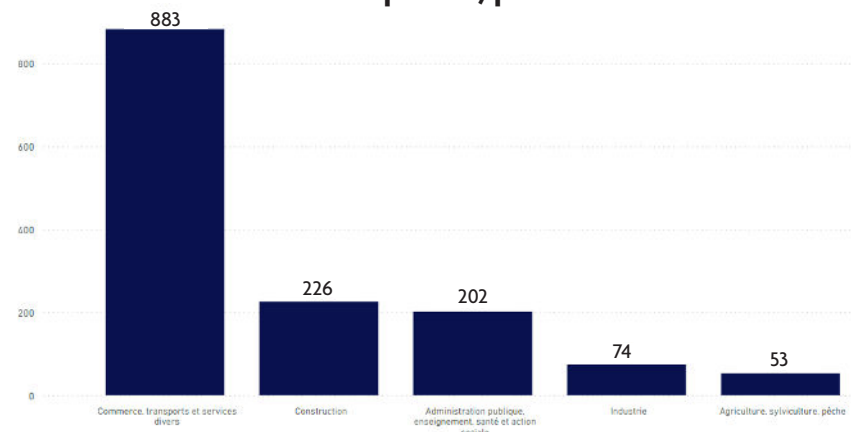
Données INSEE 2023 – 31 communes

Emplois socio-professionnels









Données INSEE 2023 – 31 communes

Effectifs des établissements publics/privés 1 438 établissements (85% privés, 14% public)



PRODUCTION ET ÉVOLUTION DES FLUX

ORGANISATION DES COLLECTES

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	EMBALLAGES EN VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES HORS VERRE	DÉCHETS VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS
						
Mode de gestion de la collecte	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations
Mode de collecte	Porte à Porte Apport Volontaire	Apport Volontaire	Porte à Porte Apport Volontaire	Porte à Porte	Porte à Porte	Apport Volontaire
Origine des déchets	Ménages	Ménages Entreprises et artisans	Ménages Collectivités Entreprises et artisans	Ménages Collectivités Entreprises et artisans	Ménages	Collectivités
Fréquence majoritaire de collecte	1 / semaine		1 / semaine	2 / mois de mars à novembre	Sur RDV	
Fréquence maximale de collecte	3 / semaine		1 / semaine	2 / mois de mars à novembre	Sur RDV	
Saisonnalité sur les fréquences	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Quai de transfert	Non	Non	Non	Non	Non	Non

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Accès gratuits pour les particuliers ayant un badge, limité à 100 passages/an et 5m³ par passage. Accès payants pour les professionnels ayant un badge et disposant d'un siège social sur l'une des 175 communes du territoire du Siredom. L'accès est également limité à 100 passages par an dans la limite de 5m³ par passage.

3 tarifs disponibles sur le site internet et valables par tranche de 1m³ : valorisables, enfouissables et déchets végétaux.

Les déchets acceptés :

DANS LES BENNES : métaux, gravats, déchets végétaux, cartons, enfouissables, valorisables, meubles. DEA, articles de bricolage, jouets...

DANS LES CONTAINEURS : verre, emballages et papiers, huiles de vidange, textiles, radiographies, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et de jardinage thermiques.

DANS LE LOCAL DEEE : gros électroménager, écrans, informatique, téléphonie, jouets, bricolage, lampes.

DANS LE LOCAL DDS : piles, batteries, consommables informatiques, solvants, peintures et vernis, colle et graisses, acides et bases, aérosols toxiques, produits phytosanitaires, bidons, huiles minérales, chlorate et nitrates, radiographies, produits non identifiés.

AUTRES DÉCHETS : pneus véhicules légers non jantés et le plâtre.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des « encombrants » est assurée par la Recyclerie du Gâtinais, acteur de l'économie sociale et solidaire. Ce service est payant excepté, une fois par an, pour les personnes de plus de 70 ans ou handicapées. Un tri est effectué afin de réemployer certains objets.

NOMBRE D'ÉQUIVALENT (EPT)

En 2024, le service prévention du Siredom compte deux équivalents à temps plein.

Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction doit être calculé par rapport à l'année 2010 où nous n'avions pas encore la compétence collecte sur ce territoire et donc pas de données.

Nous suivons donc l'évolution des DMA et des OMA, plus représentatif sur ce territoire.

DMA (37 communes)

2019

DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS - DMA

32 848 t - 63 013 hab - **521 Kg/hab/an**

DÉCHETS OCCASIONNELS 12 530 t - 199 kg/hab/an



DÉCHETS VERTS
4 401 t - soit 70 kg /hab/an



ENCOMBRANTS
0 t - soit 0,0 kg /hab/an



AUTRES COLLECTES SÉPARÉES
0 t

DÉCHÈTERIES
18 129 t - soit 129 kg /hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES - OMA 20 318 t - 322 kg/hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES - OMr
14 010 t - 222 kg /hab/an

COLLECTES SÉPARÉES



EMBALLAGES
4 437 t - soit 70 kg /hab/an



VERRE
1 871 t - soit 30 kg /hab/an



DÉCHETS ALIMENTAIRES
BIODÉCHETS
0 t

2023

DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS - DMA

28 871 t - 63 402 hab - **455 Kg/hab/an**

DÉCHETS OCCASIONNELS 10 447 t - 165 kg/hab/an



DÉCHETS VERTS
4 833 t - soit 76 kg /hab/an



ENCOMBRANTS
35 t - soit 0,6 kg /hab/an



AUTRES COLLECTES SÉPARÉES
0 t

DÉCHÈTERIES
5 579 t - soit 88 kg /hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES - OMA 18 424 t - 291 kg/hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES - OMr
12 886 t - 203 kg /hab/an

COLLECTES SÉPARÉES



EMBALLAGES
3 783 t - soit 60 kg /hab/an



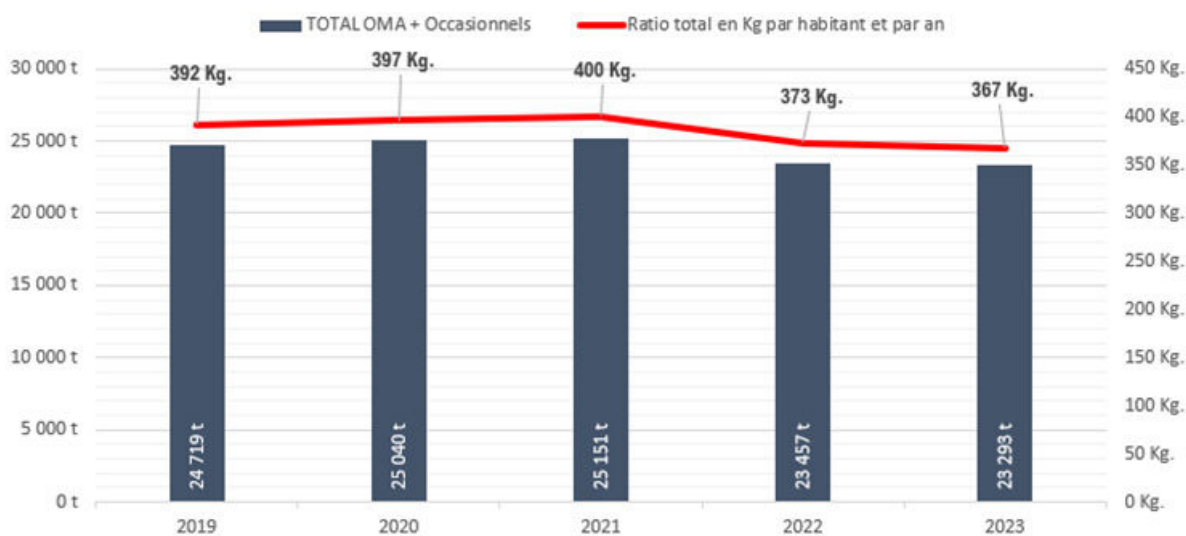
VERRE
1 755 t - soit 28 kg /hab/an



DÉCHETS ALIMENTAIRES
BIODÉCHETS
0 t

Les tonnages de déchèteries sont estimés par rapport à l'ensemble de notre réseau de 27 déchèteries et ne comprennent pas le tonnage des gravats. **Le ratio de DMA au niveau de l'Île-de-France est de 476 kg/Hab/an (chiffres ORDIF 2021).**

ÉVOLUTION RATIO DMA (HORS DÉCHÈTERIES)



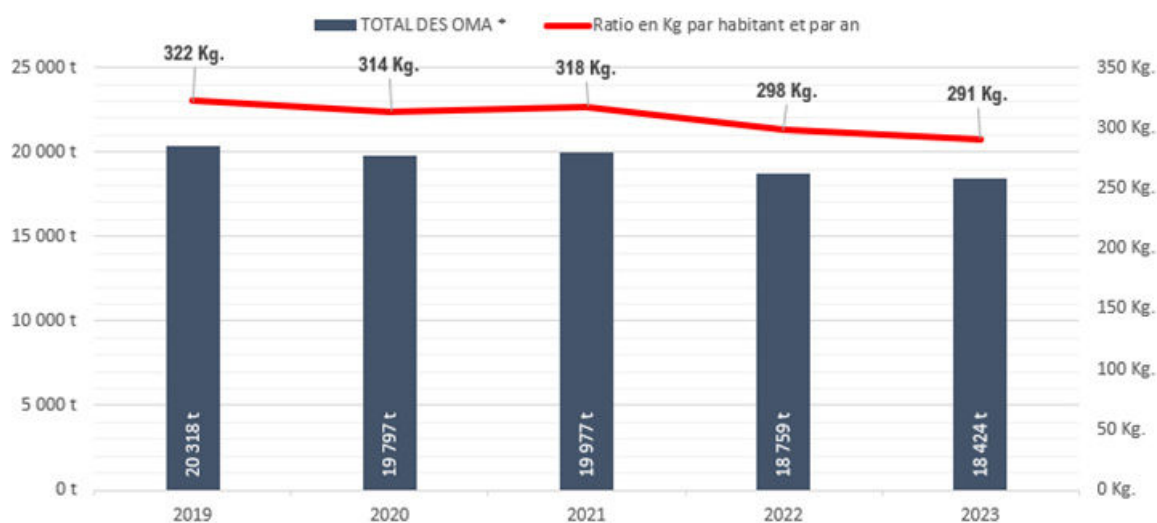
Ces tonnages regroupent les OMr, déchets végétaux, encombrants, collecte verre et collecte emballages et papiers.

Valorisation des DMA

En moyenne, en 2023, sur le territoire du Siredom, voici la répartition de la valorisation des déchets :

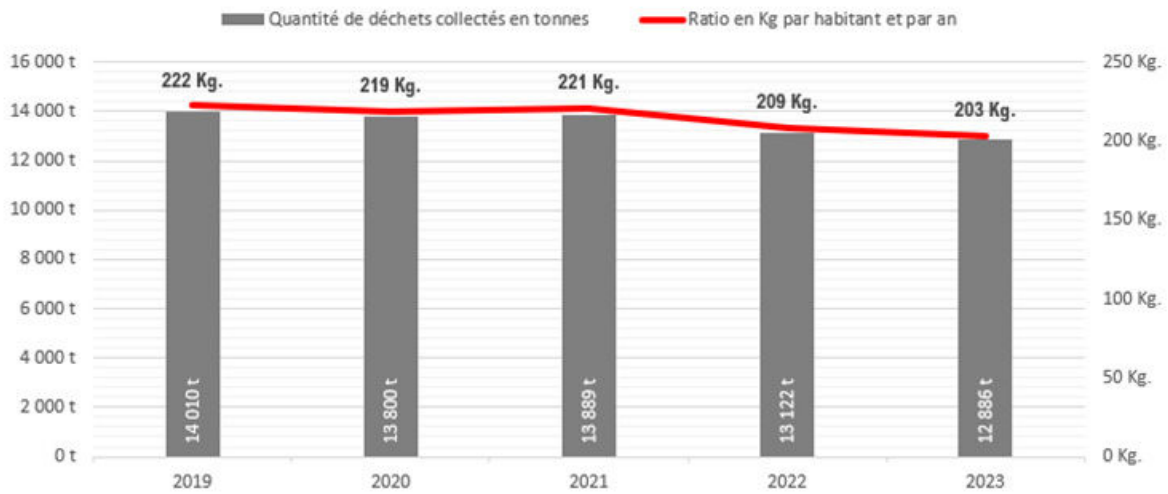
- 52 % en valorisation énergétique électrique et chaleur (via l'incinération)
- 37 % en valorisation matières
- 9 % en enfouissement (pas de valorisation)
- 2 % repris par les éco-organismes et les acteurs du réemploi

PRODUCTION D'OMA/HAB

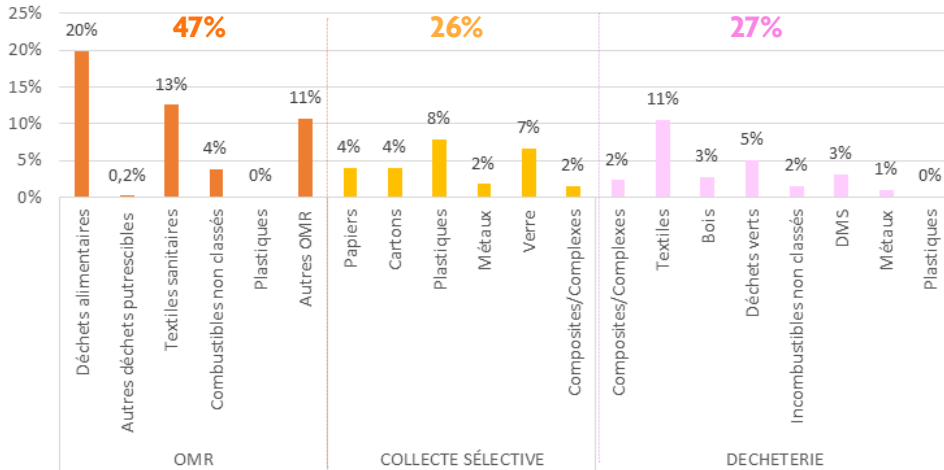


Le ratio d'OMa s'élève à 344 kg/hab/an en 2021 en Ile-de-France et 315 en Essonne (Sources ordif 2021). Les chiffres sont inférieurs à la moyenne.

PRODUCTION D'OMR ÉVOLUTION OMr

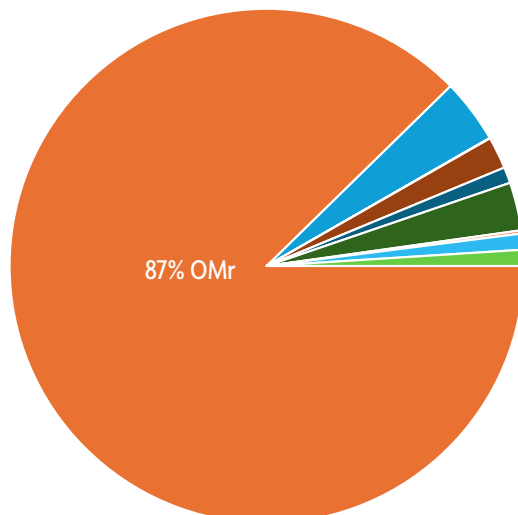


Composition des OMR par catégories



Source : caractérisation des OMr – Avril 2024

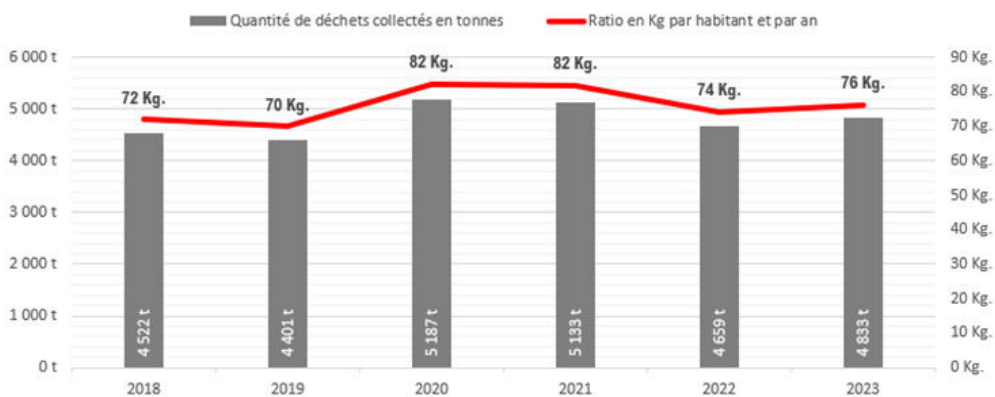
RÉPARTITION DES BIODÉCHETS



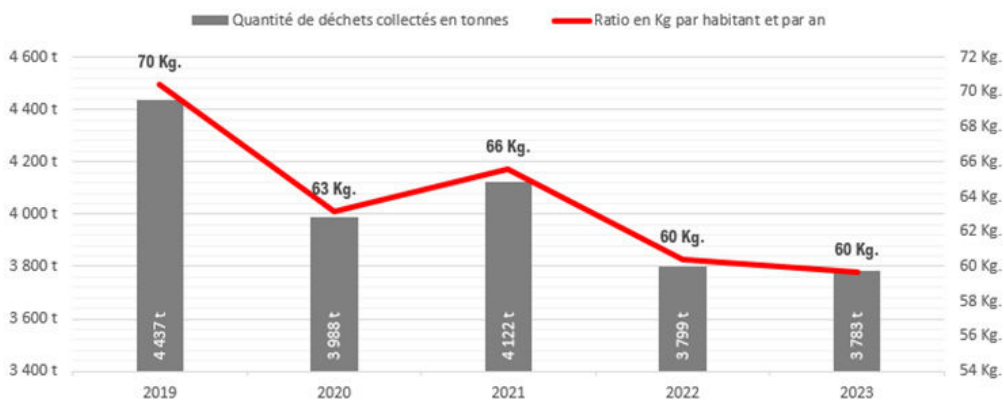
- 87% OMr
- 4% Déchets alimentaires : restes de cuisine non consommables - végétal
- 0,03% Déchets alimentaires : restes de cuisine non consommables - carné
- 2% Produits alimentaires : non consommés non emballés - végétal
- 1% Produits alimentaires : non consommés non emballés - carné
- 3% Produits alimentaires : non consommés emballés - végétal
- 0,20% Produits alimentaires non consommés emballés - carné
- 1% Autres putrescibles
- 1% Déchets de jardin

Source : étude biodéchets – 2023

PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

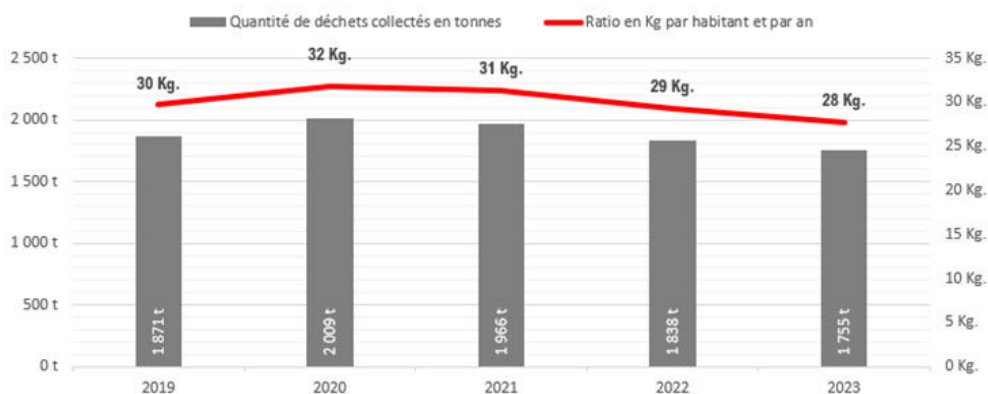


PRODUCTION D'EMBALLAGES ET PAPIERS

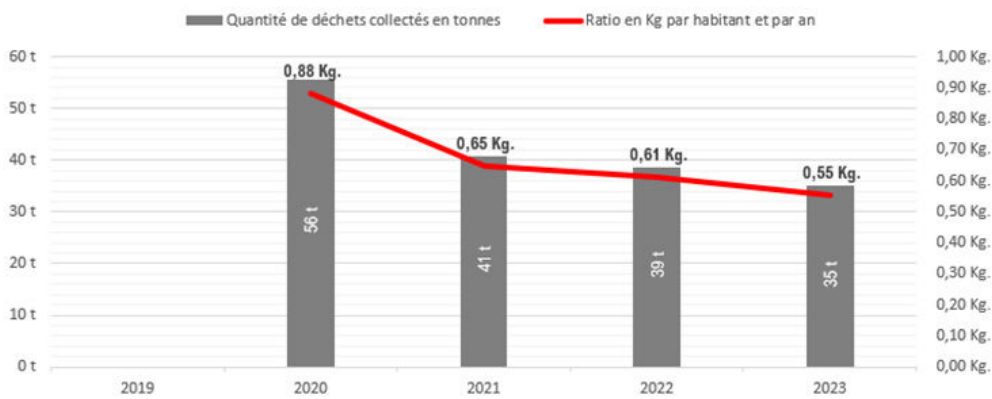


Le taux de refus de tri reste encore très élevé à 34%.

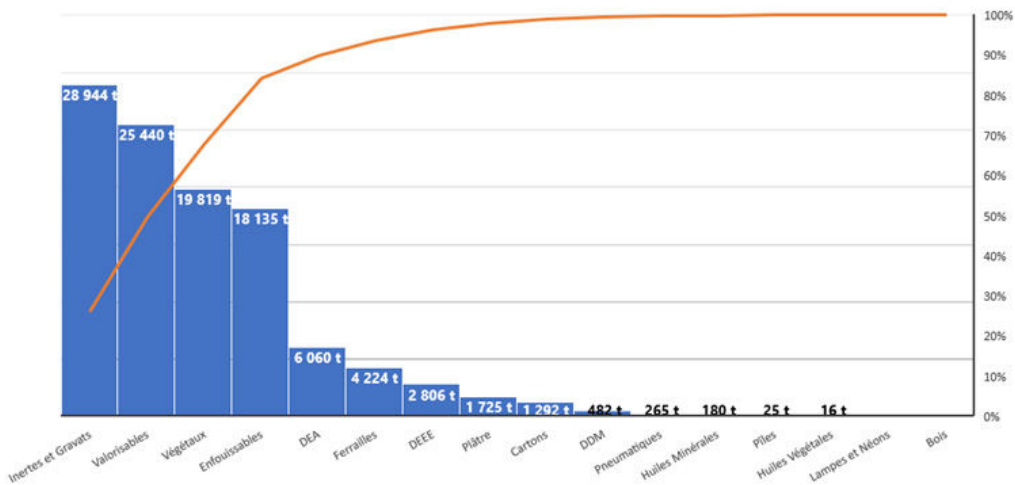
PRODUCTION D'EMBALLAGES EN VERRE



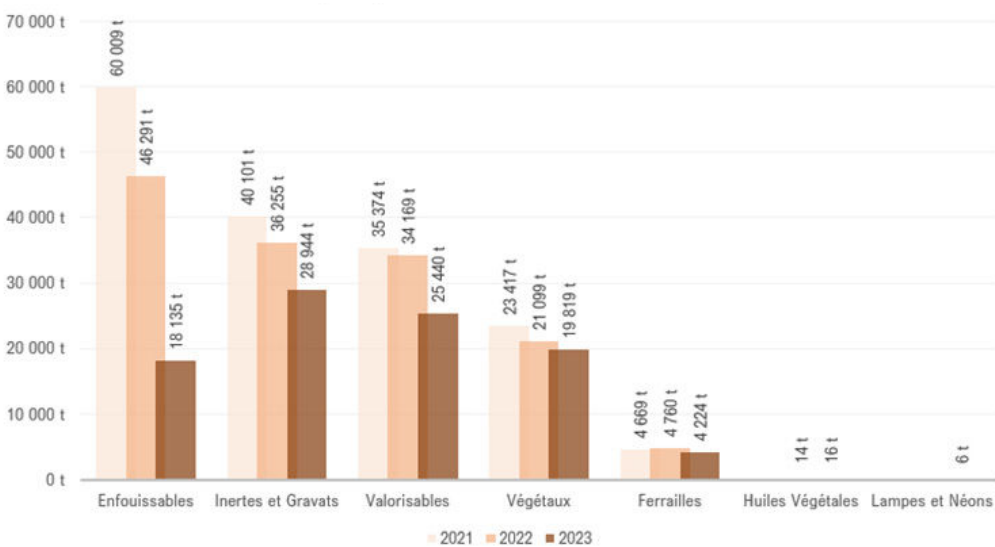
PRODUCTION D'ENCOMBRANTS



TONNAGES EN DÉCHÈTERIES (RÉSEAU DE 27 ÉCOCENTRES)



ÉVOLUTION DES 5 PRINCIPAUX FLUX DES ÉCOCENTRES CES DERNIÈRES ANNÉES

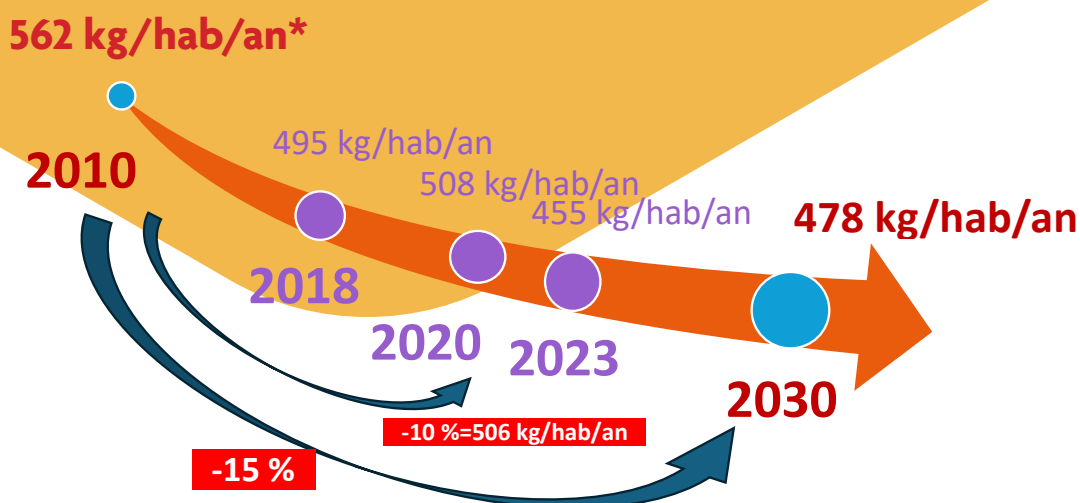


TONNAGES RÉEMPLOYÉS

En 2023, **9 tonnes d'objets apportés en déchèteries** ont trouvé une seconde vie grâce à nos partenaires, acteurs du réemploi.

OBJECTIFS DU PLPDMA 2025-2030

La Loi AGEC impose de réduire de 15 % les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 et a imposé une réduction des déchets de 10% entre 2010 et 2020.



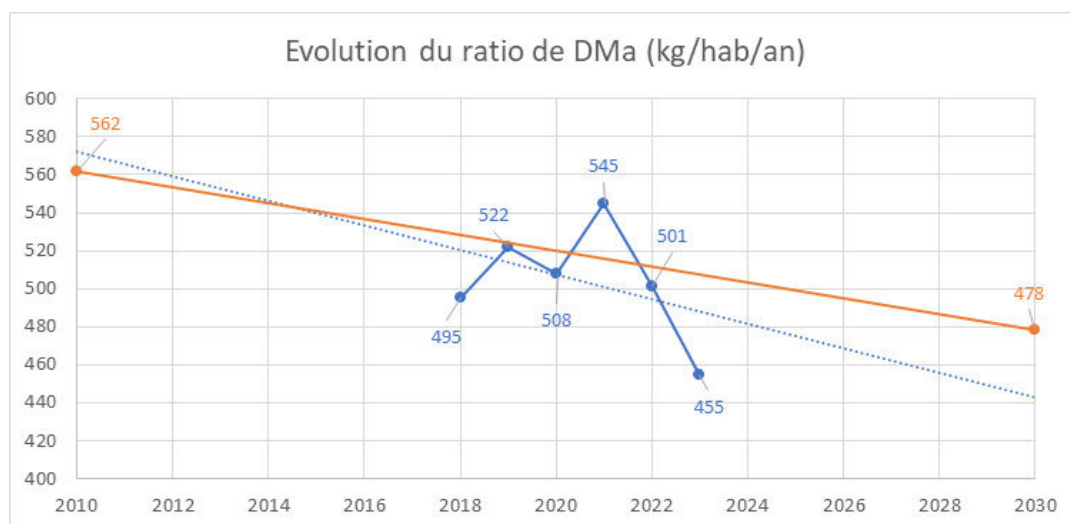
*Ratio effectué sur la base des chiffres du Sictom du Hurepoix (47 communes dont nos 31)

Nous avons rempli les objectifs de réduction des déchets entre 2010 et 2020 en atteignant 508 kg/hab/an, contre 506 demandé.

L'objectif de réduction des déchets pour 2030 est fixé à -15% par rapport à 2010, soit 478 kg/hab/an.

Même s'il a été dépassé en 2023, nous devons poursuivre nos efforts pour que ce ratio se maintienne.

La tendance actuelle de réduction des déchets est en dessous des objectifs et nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus.





LES ACTIONS DU PLPDMA 2025-2030

AXE 1 :

ÊTRE EXEMPLAIRE - page 42

Action 1 : Mettre en place une démarche d'éco exemplarité au Siredom

Action 2 : Sensibiliser au tri et à la prévention les agents du Siredom, des intercommunalités, des communes et les élus

Action 3 : Accompagner la mise en place d'achat durable (SPASER)

Action 4 : Accompagner la mise en place d'éco-manifestations

AXE 2 :

UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS - page 46

Action 5 : Développer la redevance spéciale

AXE 3 :

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - page 47

Action 6 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les cantines

Action 7 : Sensibiliser le grand public et les élus à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 8 : Mettre en avant des actions auprès des commerçants solidaires

AXE 4 :

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS - page 50

Action 9 : Développer le compostage de proximité

Action 10 : Aider les communes et intercommunalité à la gestion des déchets végétaux

Action 11 : Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques

AXE 5 :

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS - page 53

Action 12 : Accompagner le développement des zones de réemploi en éco-centres en partenariat avec les acteurs du réemploi

Action 13 : Promouvoir le réemploi, la consigne et la réparation

Action 14 : Mettre en place des campagnes de récupération des textiles

AXE 6 :

METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE - page 56

Action 15 : Sensibiliser via des animations

Action 16 : Création de jeux en prêt

Action 17 : Promouvoir l'utilisation d'objets réutilisables

AXE 7 :

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP - page 59

Action 18 : Sensibiliser les entreprises et les professionnels du BTP

Action 19 : Sensibiliser et former les élus et professionnels à la réglementation

ACTIONS 2025-2030

AXE 1 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE

ACTION 1

Mettre en place une démarche d'éco exemplarité au Siredom

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est essentiel que le Siredom, en tant qu'acteur majeur de la prévention des déchets, donne l'exemple en mettant en œuvre une démarche d'éco-exemplarité au sein de sa propre structure. Cette démarche a pour objectif d'initier un effet d'entraînement auprès des autres acteurs.

Pour ce faire, le Siredom s'engagera à :

- **Mesurer et réduire ses déchets** : Suivre la production de déchets interne et mettre en place des actions concrètes pour la diminuer.
- **Sensibiliser et former ses équipes** : Organiser des actions de sensibilisation au tri, à la prévention du gaspillage, à la pollution numérique et promouvoir les alternatives éco-responsables auprès de l'ensemble du personnel et des élus.
- **Communiquer et partager les bonnes pratiques** : Valoriser les expériences réussies en matière de gestion des déchets au sein du Siredom.
- **Organiser des événements pédagogiques** : Proposer des visites du centre de tri, des ateliers zéro déchet et d'autres initiatives pour ancrer les bonnes pratiques au quotidien.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input checked="" type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input checked="" type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire la production de déchet du Siredom par la sensibilisation de ces agents aux bons gestes de tri et à la prévention des déchets, sur toute la durée du PLPDMA.

ÉVALUATION

- Nombre de sensibilisations effectuées
- Quantité de déchets produits au Siege

ACTIONS 2025-2030

AXE 1 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE

ACTION 2

Sensibiliser au tri des emballages, des biodéchets et à la prévention

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Il est central que les collectivités qui mettent en œuvre des politiques de prévention des déchets fassent la démonstration qu'elles les déclinent en interne.

Le Siredom accompagnera ses collectivités adhérentes (compétence collective). Il s'agira de mettre en œuvre des actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets auprès du personnel et des agents des communes et des intercommunalités.

Pour ce faire, le Siredom s'engagera à :

- **Sensibiliser et former les équipes** : Organiser des actions de sensibilisation au tri, à la prévention du gaspillage et promouvoir les alternatives éco-responsables auprès de l'ensemble des personnels et des élus.
- **Communiquer et partager les bonnes pratiques** : Valoriser les expériences réussies en matière de gestion des déchets.
- **Organiser des événements pédagogiques** : Proposer des visites du CITD, des ateliers, des formations et d'autres initiatives pour ancrer les bonnes pratiques au quotidien.
- **Sensibiliser les citoyens au tri** des ordures ménagères, des emballages et du papier et des biodéchets.
- **Dénoncer** les « fake news » en faisant par exemple un bêtisier

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser les agents communaux et intercommunaux des 31 communes de la zone de collecte aux bons gestes de tri et à la prévention des déchets, sur toute la durée du PLPDMA.
- Sensibiliser les citoyens aux bons gestes de tri et aux bonnes pratiques.

ÉVALUATION

- Nombre de sensibilisations effectuées
- Nombre de collectivités formées

ACTIONS 2025-2030

AXE 1 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE

ACTION 3

Accompagner la mise en place d'achat durable (SPASER)

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dans une volonté d'amélioration continue, le Siredom a adopté en avril 2024 son premier SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables).

Le SPASER comporte trois axes : environnemental, économique et social.

Les actions rattachées à l'axe environnemental portent notamment sur la prévention des déchets : réduction des emballages, recours à des matériaux recyclés, achat de produits durables (pouvant être réparés facilement...), valorisation des produits en fin de vie.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Commune | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |
- Autres : Service marchés publics et acheteurs du Siredom

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input checked="" type="checkbox"/> Services du Siredom |
- Autres : entreprises prestataires du SIREDOM, structures de l'insertion et du handicap, fédérations d'entreprises: -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Développer la prise en compte systématique de facteurs environnementaux et sociaux dans les achats du SIREDOM et en particulier intégrer des clauses de prévention des déchets (limitation des emballages, réemploi, recyclage de matériaux, durabilité des produits) et d'éco-construction.

ÉVALUATION

- Nombre de marchés passés avec des clauses ou des critères relatifs à la prévention des déchets/nombre total de marchés conclus dans l'année
- Volume d'achats « clausés » / volume total d'achats à l'année.

ACTIONS 2025-2030

AXE 1 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE

ACTION 4

Accompagner la mise en place d'éco-manifestations

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le Siredom souhaite **accompagner les organisateurs d'un événement dans la prise en compte du tri et de la prévention des déchets**. Un diagnostic sera fait avec les organisateurs avant de leur fournir des conseils pour réduire l'impact de leur manifestation.

Prêt de matériel possible :

- Poubelles de tri,
- Promotion des objets réutilisables comme les éco-cups
- Accompagnement dans la création et l'implantation de la signalétique

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Commune | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Le Siredom souhaite atténuer l'impact environnemental et écologique des événements organisés sur son territoire de collecte.

ÉVALUATION

- Nombre de manifestations soutenues

ACTIONS 2025-2030

AXE 2 : UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES POUR FAVORISER LA PREVENTION DES DÉCHETS

ACTION 5

Développer la redevance spéciale

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La redevance spéciale (RS) consiste à faire payer aux producteurs de déchets non ménagers le service public de gestion de leurs déchets effectués par la collectivité. Le Siredom a mis en place la redevance spéciale pour une production de déchets des professionnels au-delà de 1500L par semaine. Le calcul de la redevance se base sur le volume de déchets présentés à chaque collecte et calculé grâce à un système de puce sur les bacs.

Détail de l'action :

- Contrôler les acteurs afin d'identifier ceux produisant plus de 1500 l par semaine de déchets
- Contractualiser avec les producteurs identifiés s'ils ne font pas appel à un prestataire privé
- Volume de déchets collectés par an via les contrats de redevance spéciale

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Commune | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input checked="" type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire prendre conscience aux entreprises de leur production de déchets et les accompagner dans une démarche de prévention et du tri.

ÉVALUATION

- Nombre de professionnels ayant souscrits à la redevance spéciale
- Recette générée par an.

ACTIONS 2025-2030

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 6

Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les cantines

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Siredom souhaite :

- Accompagner au diagnostic des restaurants collectifs
- Accompagner à la mise en place des outils de réduction (prêt d'un kit)
- Former le personnel
- Sensibiliser les usagers des restaurants
- Suivre les progrès réalisés

Cette action sera menée en parallèle avec la gestion des biodéchets (tri et compostage).

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input checked="" type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire pour réduire le prélèvement inutile de ressources, des émissions de CO₂ tant pour la production des aliments, leur préparation, conservation et transformation, que des déchets à traiter.

Le Siredom souhaite accompagner les entreprises, associations et collectivités volontaires dans une démarche de réduction globale du gaspillage alimentaire.

ÉVALUATION

- Nombre de cantines/restaurants sensibilisées et ayant ainsi obtenu le label « anti-gaspi »
- Évolution des tonnages suite aux campagnes de sensibilisation
- Tonnages évités par site

ACTIONS 2025-2030

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 7

Sensibiliser le grand public et les élus à la lutte contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Sensibiliser le grand public et les élus à la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers :

- La diffusion d'un guide (actualisation) mettant en avant les enjeux environnementaux et bénéfiques de la lutte contre ce gaspillage ;
- Une communication fréquente et régulière via le site et les réseaux sociaux du Siredom sur cette thématique : diffusion de recettes anti-gaspillage, promotion des légumes non-calibrés, promotion du label « anti-gaspi » etc. ;
- L'organisation d'évènements dédiés ciblant le grand public et les élus : réunion d'information et de formation ;
- La création d'une exposition dédiée disponible au prêt.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Commune | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du |
| <input type="checkbox"/> EPCI | Siredom |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Citoyens |

Autres :-----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités |
| <input type="checkbox"/> Associations | du territoire |
| | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres :-----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire de collecte du Siredom.
- Sensibiliser tous les publics à la problématique et aux enjeux environnementaux.
- Contribuer au changement de comportement de consommation de l'achat à l'assiette.

ÉVALUATION

- Nombre d'actions effectuées à destination du public
- Nombre de guides distribués
- Nombre de prêts de l'exposition

ACTIONS 2025-2030

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 8

Mettre en avant des actions auprès des commerçants solidaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

L'action consiste à engager des commerces dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valoriser les commerçants qui y sont déjà engagés.

Cela passe par :

- Faire connaître les commerçants exemplaires et les initiatives vertueuses et diffuser les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des commerçants.
- Accompagner les commerçants souhaitant s'inscrire dans cette démarche.
- Informer les CCAS des épiceries solidaires qui proposent le don et la vente à prix bas des denrées à DLC courtes.
- Sensibiliser les commerçants sur l'usage des emballages consignés.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Commune | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres :-----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : *Professionnels de la restauration collective*

OBJECTIFS DE L'ACTION

Adoption de bonnes pratiques de réduction du gaspillage alimentaire.

ÉVALUATION

- Nombre de rencontres organisées entre professionnels
- Nombre de commerçants impliqués dans la démarche.

ACTIONS 2025-2030

AXE 4 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 9

Développer le compostage de proximité

DESRIPTIF DE L'ACTION :

Le compostage de proximité est une solution idéale pour détourner des collectes les biodéchets (déchets végétaux et déchets alimentaires). Le Siredom va poursuivre la fourniture de composteurs ou lombricomposteurs aux citoyens en échange du suivi d'un atelier de sensibilisation. Ces ateliers sont ouverts aux débutants et aux personnes pratiquant déjà le compostage et souhaitant se perfectionner. En effet, un composteur mal utilisé produit du méthane, gaz nocif pour la planète.

En parallèle, pour les personnes n'ayant pas de jardins, il sera proposé, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les services techniques des communes, d'installer des sites de compostage partagés et/ou collectifs.

Pour les services publics, il sera proposé de mettre en place des sites de compostage en établissements.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | Siredom |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Citoyens |
- Autres : Bailleurs sociaux, établissements collectés par le service public-----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réduire l'impact environnemental de la collecte et du traitement des déchets végétaux et des déchets alimentaires par un traitement de proximité.

ÉVALUATION

- Nombre de composteurs individuels fournis
- Nombre de sensibilisations effectuées aux citoyens
- Nombre de sites collectifs, partagés et en établissements installés.

ACTIONS 2025-2030

AXE 4 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 10

Aider les communes et intercommunalités à la gestion des déchets végétaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Mise en place d'ateliers de bonnes pratiques pour les déchets végétaux dans les services techniques des communes et intercommunalités, conseils sur des espèces à croissance lente et information sur la gestion différenciée des espaces verts.
- Conseiller pour l'acquisition d'un broyeur mutualisé par les intercommunalités
- Récupération de broyats gratuitement dans les déchèteries du Siredom

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input checked="" type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input checked="" type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réduire les déchets végétaux des communes et intercommunalités.

ÉVALUATION

- Nombre d'ateliers réalisés en communes et intercommunalités.

ACTIONS 2025-2030

AXE 4 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 11

Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Sensibilisation dans les déchèteries à l'entretien raisonné du jardin
- Ateliers de jardinage au naturel (sensibilisation à la biodiversité, fabrication de produits naturels...)

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Limitier la quantité de déchets verts produits.

ÉVALUATION

- Nombre d'ateliers de sensibilisation en déchèteries
- Nombre d'ateliers de jardinage

ACTIONS 2025-2030

AXE 5 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

ACTION 12

Accompagner le développement des zones de réemploi en écocentres en partenariat avec les acteurs du réemploi

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le Siredom va développer des espaces dédiés au réemploi dans certains de ces écocentres afin d'encourager les citoyens à donner une seconde vie à leurs objets

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input checked="" type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input checked="" type="checkbox"/> Services du Siredom Déchèteries |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Augmenter les quantités d'objets réemployés, réutilisés ou réparés afin d'alléger leur impact environnemental.

ÉVALUATION

- Nombre de tonnes réemployées
- Nombre de zones de réemploi créées.

ACTIONS 2025-2030

AXE 5 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

ACTION 13

Promouvoir le réemploi, la consigne et la réparation

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le Siredom souhaite mettre en place des campagnes de sensibilisation des usagers et des professionnels sur les emballages remployables via la :

- Promotion des achats et de la vente en vrac
- Promotion auprès des commerces de proximité du droit de leur clients à utiliser des contenants réutilisables via par exemple l'apposition de macarons type « Ici, achetez sans emballage »
- Soutien et accompagnement aux initiatives citoyennes en lien avec le réemploi, la consigne et la réparation (repair café, ateliers réparation, recycleries etc.)
- Création d'un forum réemploi et/ou bourse du réemploi et/ou participation à une manifestation avec sensibilisation au réemploi.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input checked="" type="checkbox"/> EPCI | <input checked="" type="checkbox"/> Citoyens |
| <input checked="" type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Faire baisser le nombre d'emballages à usage unique consommés sur le territoire par les particuliers.
- Développer le nombre d'initiatives locales sur les trois thématiques réemploi, réparation, consigne.
- Augmenter le nombre d'objets réparés, consignés, réemployés.

ÉVALUATION

- Nombre d'initiatives locales annuelles
- Baisse des tonnages d'emballages à usage unique.

ACTIONS 2025-2030

AXE 5 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

ACTION 14

Mettre en place des campagnes de récupération des textiles

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dans le cadre de la convention signée avec Refashion, le Siredom souhaite organiser des évènements dans lesquels une promotion à la récupération des textiles sera proposée.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : *Refashion* -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input checked="" type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire la quantité de textiles achetés et collecter les textiles usagés pour qu'ils soient valorisés.
- La production de textiles est aujourd'hui en constante augmentation, notamment avec le développement de textiles peu chers mais de moins bonne qualité.
- La collecte des textiles usagés est à développer pour réduire la quantité retrouvée dans les ordures ménagères résiduelles et donner une seconde vie à la matière. En effet, en filière de recyclage textiles, 58% sont réutilisés, 33% recyclés et 9% valorisé énergétiquement.

ÉVALUATION

- Nombre de campagnes effectuées
- Tonnage de textiles récupérés

ACTIONS 2025-2030

AXE 6 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ACTION 15

Sensibiliser via des animations

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Animations scolaires :

- Pour les enfants du CP au CM2 : tri/réemploi, compostage, gaspillage alimentaire
- Pour les collégiens, centres de loisirs et services jeunesse : jeu Moderis

Sensibilisation des adultes (prévention, tri, compostage, gaspillage alimentaire, visites du CITD, visites des écocentres)

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : _____

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : _____

OBJECTIFS DE L'ACTION

Sensibiliser le grand public, particulièrement les jeunes, à la prévention des déchets, à la consommation responsable.

ÉVALUATION

- Nombre d'animations effectuées sur le territoire
- Nombre de personnes sensibilisées.

ACTIONS 2025-2030

AXE 6 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ACTION 16 Création de jeux en prêt

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Mise à disposition auprès des associations, écoles et autres intervenants de support de sensibilisation ludo-pédagogiques permettant de sensibiliser petits et grands à la question de la prévention des déchets.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input checked="" type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input checked="" type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Sensibiliser à la prévention des déchets de façon ludique

ÉVALUATION

- Nombre de jeux à disposition
- Nombre de prêts sur l'année
- Nombre de personnes concernées par les animations.

ACTIONS 2025-2030

AXE 6 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ACTION 17

Promouvoir l'utilisation d'objets réutilisables

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Il s'agira pour le Siredom de promouvoir les objets réutilisables afin de réduire la consommation des objets à usage unique via :

- **La sensibilisation des commerçants** aux problématiques liés aux objets à usage unique : sacs plastique, contenants à usage unique dans la restauration à emporter...
- **La promotion des solutions alternatives** : consigne des bouteilles, solution de lavage et de mise à disposition des emballages, mutualisation des outils, prêts.
- **La promotion des solutions de prêt**, locations d'objets, dons, achats de seconde main : objethèque, recycleries, sites de prêt, dons et locations etc.
- **La promotion des textiles sanitaires lavables** ;
- **Le rappel sur les dispositions légales** interdisant certains objets à usage unique : comme la distribution de bouteilles plastiques gratuites dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel ;
- **L'information** quant au réseau de réparation et les dispositifs d'aide à la réparation.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : -----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire baisser le nombre d'objets à usage unique dans les tonnages traités.

ÉVALUATION

- Nombre d'animations organisées
- Nombre de sensibilisations faites sur les réseaux.

ACTIONS 2025-2030

AXE 7 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

ACTION 18

Sensibiliser les entreprises et les professionnels du BTP (Bâtiment et Travaux Publics)

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Réalisation et diffusion d'un guide :

- Rappel de la règle des 7 flux ;
- Rappel des enjeux environnementaux et légaux ;
- Montrer les opportunités économiques
- Exemples de bonnes pratiques ;
- Ou apporter ses déchets, comment pré-trier ses déchets avant l'arrivée sur un exutoire.

Effectuer un diagnostic précis des entreprises et acteurs du BTP de notre territoire de collecte pour diffuser le guide de façon efficace.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : *Entreprises et Professionnels du BTP*-----

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réduire les déchets des entreprises apportés en écocentres.

ÉVALUATION

- Nombre de guides distribués
- Nombre de rencontres organisées

ACTIONS 2025-2030

AXE 7 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

ACTION 19

Sensibiliser et former les élus et professionnels à la réglementation

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Réalisation d'ateliers pour faire connaître la réglementation, valoriser les bonnes pratiques et accompagner le changement de comportement de ces acteurs.

Un atelier sera créé pour sensibiliser les entreprises et acteurs du BTP et un autre spécifique à l'information des élus.

ACTEURS/PARTENAIRES

[INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION] :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Conseil Régional | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Conseil Départemental | <input type="checkbox"/> Agents de déchèterie |
| <input checked="" type="checkbox"/> Communes | <input checked="" type="checkbox"/> Service prévention du Siredom |
| <input type="checkbox"/> EPCI | <input type="checkbox"/> Citoyens |
| <input type="checkbox"/> Associations | |

Autres : CCI Chambre de commerce et d'industrie -----

PUBLICS CIBLÉ

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tous publics | <input type="checkbox"/> Acteurs du réemploi |
| <input type="checkbox"/> Enfants, scolaires | <input type="checkbox"/> Services des collectivités du territoire |
| <input type="checkbox"/> Associations | <input type="checkbox"/> Services du Siredom |

Autres : Entreprises et Professionnels du BTP-----

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Informer et sensibiliser les acteurs de son territoire de collecte ainsi que ses élus à la réglementation.
- Inciter les entreprises du territoire à engager des démarches de réduction de leurs déchets et d'encourager les changements de pratiques en mettant en évidence les bénéfices économiques et en termes d'image.
- La réglementation dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets des entreprises et du BTP est en constante évolution. La dernière en date est la mise en place de la REP PMCB.

ÉVALUATION

- Nombre d'ateliers dispensés aux entreprises et acteurs du BTP
- Nombre d'ateliers dispensés aux élus.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS À SUIVRE

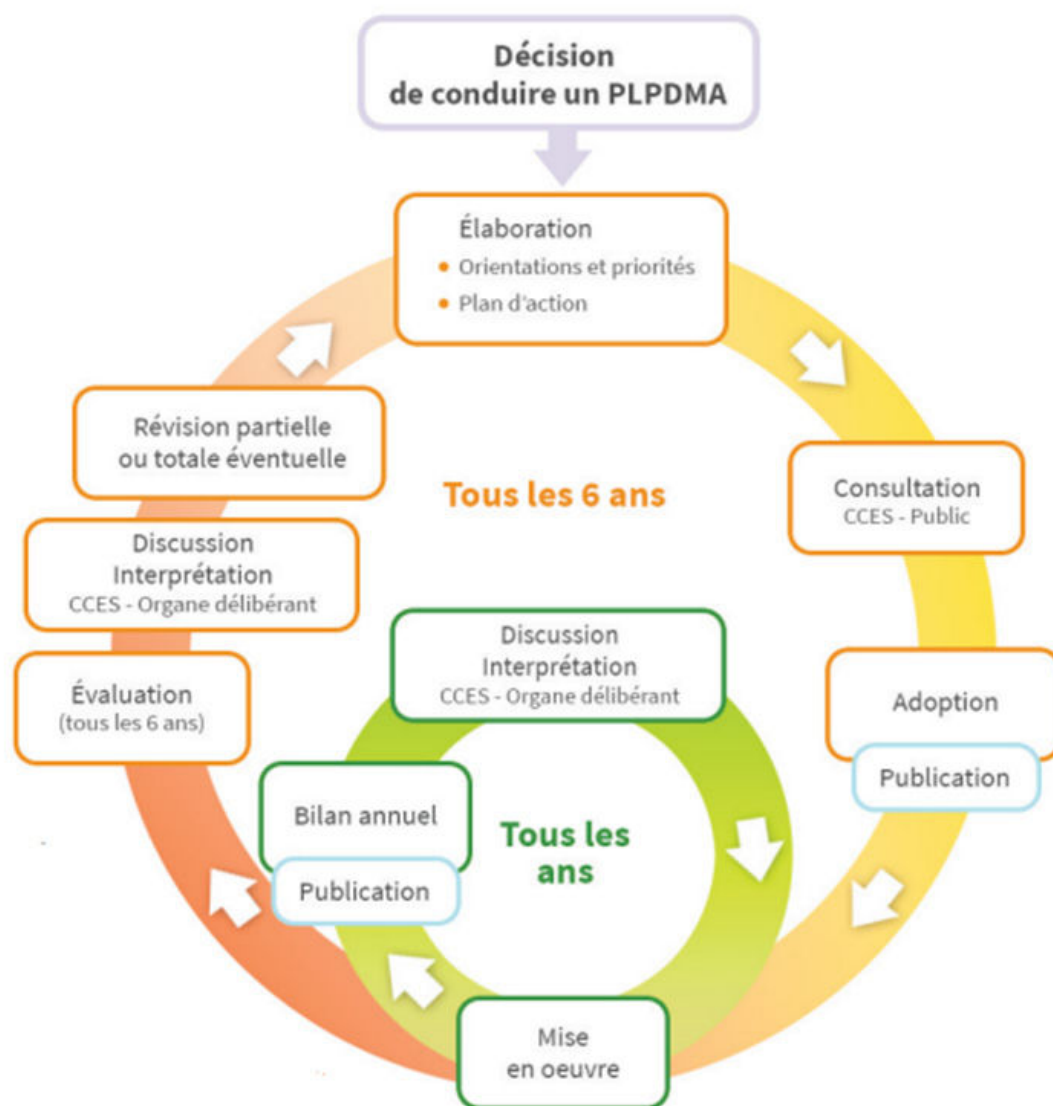
Chaque année, il est indispensable de faire un suivi et d'évaluer les actions du plan de prévention. Pour cela, on doit mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation qui ne soit pas chronophage et qui fait appel à des indicateurs.

Ces indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Globaux du programme lui-même, commune et partagés avec les autres plans de prévention pour bénéficier d'une comparaison
- Spécifiques à chaque action

Un bilan annuel sera fait à la CCES. En fonction de ce bilan, il sera proposé soit de nouvelles actions soit un ajustement des actions présentées dans ce document.

Un bilan complet du plan de prévention sera établi à l'issue de PLPDMA.



INDICATEURS GLOBAUX	
	Fréquence
Nombre d'ETP de l'équipe prévention	3 ans
Budget du serviceDoiut de la prévention par habitant	3 ans
Évolution des DMA en kg/hab/an	Annuelle
Évolution des OMA en kg/hab/an	Annuelle
Composition détaillée des OMA (OMr, biodéchets, déchets végétaux, emballages et papiers, déchèteries, verre, encombrants)	3 ans
Évolution des déchets en déchèterie en kg/hab/an	Annuelle



INDICATEURS PAR ACTION		
AXE	ACTION	INDICATEURS
1 ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE	1 : Mettre en place une démarche d'éco exemplarité au Siredom	Nombre de sensibilisations effectuées Quantité de déchets produits au Siege
	2 : Sensibiliser au tri des emballages, des biodéchets et à la prévention	Nombre de sensibilisations effectuées Nombre de collectivités formées
	3 : Accompagner la mise en place d'achat durable (SPASER)	Nombre de marchés passés avec des clauses ou des critères relatifs à la prévention des déchets/nombre total de marchés conclus dans l'année Volume d'achats « clausés » / volume total d'achats à l'année
	4 : Accompagner la mise en place d'éco-manifestations	Nombre de manifestations soutenues
2 UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	5 : Développer la redevance spéciale	Nombre de professionnels ayant souscrits à la redevance spéciale Recette générée par an
3 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	6 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les cantines Évolution des tonnages suite aux campagnes de sensibilisation	Nombre de cantines/restaurants sensibilisées et ayant ainsi obtenu le label « anti-gaspi » Tonnages évités par site
	7 : Sensibiliser le grand public et les élus à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Nombre d'actions effectuées à destination du public Nombre de guides distribués Nombre de prêt de l'exposition
	8 : Mettre en avant des actions auprès des commerçants solidaires	Nombre de rencontres organisées entre professionnels Nombre de commerçants impliqués dans la démarche
4 ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	9 : Développer le compostage de proximité	Nombre de composteurs individuels fournis Nombre de sensibilisation effectués aux citoyens Nombre de sites collectifs, partagés et en établissements installés
	10 : Aider les communes et intercommunalité à la gestion des déchets végétaux	Nombre d'ateliers réalisés en communes et intercommunalités
	11 : Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques	Nombre d'ateliers de sensibilisation en déchèteries Nombre d'ateliers de jardinage
5 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS	12 : Accompagner le développement des zones de réemploi en écocentres en partenariat avec les acteurs du réemploi	Nombre de tonnes réemployées Nombre de zones de réemploi créées
	13 : Promouvoir le réemploi, la consigne et la réparation	Nombre d'initiatives locales annuelles. Baisse des tonnages d'emballages à usage unique
	14 : Mettre en place des campagnes de récupération des textiles	Nombre de campagnes effectués Tonnage de textiles récupérés
6 METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE	15 : Sensibiliser via des animations	Nombre d'animations effectuées sur le territoire Nombre de personnes sensibilisées
	16 : Création de jeux en prêt	Nombre de jeux à disposition Nombre de prêts sur l'année
	17 : Promouvoir l'utilisation d'objets réutilisables	Nombre d'animations organisées Nombre de sensibilisation faites sur les réseaux
7 ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP	18 : Sensibiliser les entreprises et les professionnels du BTP	Nombre de guides distribués Nombre de rencontres organisées
	19 : Sensibiliser et former les élus et professionnels à la réglementation	Nombre d'ateliers dispensés aux entreprises et acteurs du BTP Nombre d'ateliers dispensés aux élus



63, rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES - 91029 EVRY CEDEX
01 69 74 23 50

   @siredom - contact@siredom.com

Déchets - Énergie 

Siredom
Environnement